



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

BILAN 2014

CONTRAT D'OBJECTIFS

ÉTAT - ÉTABLISSEMENT PUBLIC

DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS





PREMIÈRE PARTIE

CONTRAT D'OBJECTIFS ÉTAT - ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

BILAN 2014



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. OBJECTIFS

1. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT 5
 - Objectif 1 . Assurer un niveau de surveillance et de police adapté aux enjeux de l'espace classé en parc national
2. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER 9
 - Objectif 2 . Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion du territoire du parc national, et à la participation à des réseaux de suivis nationaux en tant que territoire de référence
 - Objectif 3 . Mettre en place des dispositifs permettant le suivi du patrimoine
3. PARTICIPATION À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 13
 - Objectif 4 . Favoriser la réalisation de recherches dans les domaines prioritaires à l'échelle nationale
4. ETUDES ET INGÉNIERIE EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE 15
 - Objectif 5 . Mener à bien le processus d'élaboration de la charte
 - Objectif 6 . Soutenir les projets de développement local s'inscrivant dans la future charte
 - Objectif 7 . Assurer avec efficacité les missions réglementaires de l'établissement
5. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER 18
 - Objectif 8 . Maintenir, améliorer ou valoriser l'état du patrimoine naturel, culturel et paysager
 - Objectif 9 . Appuyer les actions de sauvegarde ou de restauration du patrimoine bâti, culturel, et du paysage construit
6. CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL 23
 - Objectif 10 . Disposer d'infrastructures d'accueil de qualité
 - Objectif 11 . Améliorer l'accessibilité aux infrastructures d'accueil du Parc national
7. PRESTATIONS D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET DE PÉDAGOGIE 27
 - Objectif 12 . Développer les actions de sensibilisation de la population à la conservation des patrimoines naturels et culturels et au développement durable

8. CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE	30
- Objectif 13 . Renforcer la communication, notamment locale, sur le parc national	
9. SOUTIEN ET MANAGEMENT	32
- Objectif 14 . Développer la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public	
- Objectif 15 . Mettre en œuvre un plan de réorganisation de l'établissement public pour la mise en œuvre de la charte en tenant compte des contraintes sur les moyens	
- Objectif 16 . Optimiser le dispositif de pilotage global de l'établissement	
<u>III. TABLEAU DES MOYENS</u>	37

I- INTRODUCTION

Le présent bilan de l'année 2014 est présenté selon l'architecture des objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs 2012–2014 du Parc national des Écrins . Ce contrat fait suite à celui de 2010–2011.

II. OBJECTIFS

Des objectifs à échéance 2014 ont été définis entre le Parc national des Écrins et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE).

A ces objectifs sont associés des indicateurs de suivi, le plus souvent quantifiables.

Les objectifs sont organisés en 9 domaines d'activités communs à tous les établissements publics des parcs nationaux.

Certains objectifs sont communs à tous les établissements publics de parcs nationaux; ils figurent alors dans les tableaux en **caractères gras**.

Les indicateurs peuvent être communs (ils figurent alors dans les tableaux en caractères gras) ou spécifiques à chaque établissement, les valeurs cibles de ces derniers étant adaptées à la situation de chaque établissement public.

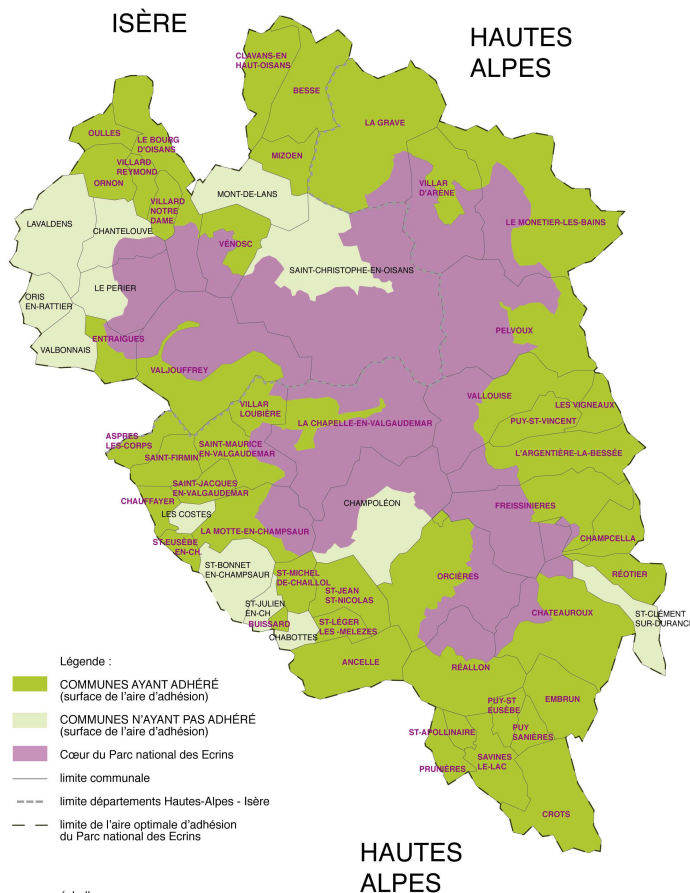
Les objectifs spécifiques à l'établissement public du Parc national des Écrins figurent en caractères « non gras » dans les tableaux de présentation.

1. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte et enjeux

Le protocole de politique pénale et les instructions pénales qui l'ont suivi tracent le cadre de l'action de police. Initialement signé fin 2010, le protocole de politique pénale entre les parquets de Gap, de Grenoble et le Parc national des Écrins a été renouvelé le jeudi 26 juin 2014 au Tribunal de Grenoble. Il s'applique à tous les corps de polices compétents pour relever des infractions environnementales, notamment la gendarmerie, l'ONEMA et l'ONCFS, et naturellement le Parc national.

Ce protocole hiérarchise les infractions en fonction des enjeux du territoire et de leur impact, ponctuel ou irréversible, sur l'environnement. Le document est une adaptation du protocole précédent, qui prend en compte les évolutions législatives et la réforme de simplification et d'harmonisation des polices de l'environnement, en vigueur depuis le 1er juillet 2013. L'harmonisation des suites judiciaires permet des réponses communes aux parquets des départements des Hautes-Alpes et de l'Isère.



Le territoire du parc national, tel que résultant de la première vague d'adhésion à la charte

La réserve intégrale, le cœur du parc national et les six réserves naturelles nationales qui lui sont contiguës constituent des priorités géographiquement ciblées.

Sur un plan thématique, l'accent porte sur :

- le contrôle des aménagements en cœur de parc
- la surveillance générale du territoire,
- le respect des règles et prescriptions encadrant les activités : survols, circulation, chiens, cueillette, etc.

Pour en savoir plus :

Voir <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-police-un-outil-pour-la-preservation-des-patrimoines>

Objectif 1. Assurer un niveau de surveillance et de police adapté aux enjeux de l'espace classé en parc national



Les missions de surveillance et de police nécessitent une présence sur le terrain de personnels identifiés comme agents du Parc national. En effet, au-delà des personnels commissionnés et assermentés, la présence sur le territoire, d'agents en fonction, revêtant l'habillement de l'établissement, concourt aux objectifs de prévention, de surveillance et, le cas échéant, de pédagogie.

En 2014, la présence d'agents en uniforme sur le terrain est en diminution légère par rapport à 2013 (cf. indicateur de suivi).

Sur l'ensemble du triennal, on note :

- une augmentation notable des interventions dans le cadre d'actions de police : de 185 en 2012 à **244 en 2014 (+32%)**,
- une assez forte augmentation des remontrances verbales et des interventions sans intervention possible (contrevenant trop éloigné ou constat a posteriori (dépôts de détritux, etc.) : de 134 en 2012 à **207 en 2014 (+ 54%)**.

Parallèlement, les relevés d'infractions donnant lieu à des timbres amende, des avertissements formalisés ou des procès-verbaux, après une assez forte baisse en 2013, repartent sensiblement à la hausse en 2014, sans pour autant atteindre le niveau de 2012.

Type d'intervention dans le parc national	Nombre d'actes en 2012	Nombre d'actes en 2013	Nombre d'actes en 2014
Toutes interventions, dont ...	185	214	244
<i>Avertissement formalisé</i>	7	5	6
<i>Courrier de rappel à la Loi</i>	4	1	1
<i>Infraction observée sans intervention possible</i>	72	91	114
<i>Procès verbal</i>	5	4	3
<i>Remontrance verbale</i>	62	95	93
<i>Timbre-amende</i>	30	16	24

Sur l'ensemble du triennal, comme par le passé, l'action de surveillance se traduit le plus souvent par une intervention préventive ou pédagogique (la très grande majorité des infractions fait l'objet de remontrances verbales ou de courriers de rappel à la loi).

La priorité est en effet donnée à la sensibilisation et à la prévention. On citera pour exemple la sensibilisation des pratiquants du snow-kite, du ski ou de la raquette au col du Lautaret (Réserve naturelle des versants nord des pics du Combeynot – 100 à 300 personnes par jour), lesquels sont régulièrement destinataires de messages de prévention.



Mise en place d'un panneau signalant la limite de zone autorisée pour la pratique du snow-kite. Réserve naturelle pics et versants nord du Combeynot

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Assurer un niveau de surveillance et de police adapté aux enjeux de l'espace classé en parc national	Nombre de jours x hommes de présence effective sur le terrain des personnels en uniforme	4560	4600	4450

La vacance de certains postes, les arrêts-maladie ou congés-maternité et, pour l'année 2014, la forte mobilisation sur les constats de prédation « Loup », érodent la présence effective des agents en uniforme. Sur le triennal se confirment ainsi la baisse du nombre de procédures judiciaires (timbres-amendes, procès-verbaux ou avertissements formalisés), et surtout **l'augmentation des remontrances verbales** (de 62 en 2012 à 93 en 2014) **ainsi que des constats d'infraction sans possibilité d'intervention** (de 72 en 2013 à 114 en 2014). L'augmentation de certaines infractions est préoccupante: survols, dépôts de détritux, circulation de véhicules motorisés (enduro en 2014) dégradation de signalétique, pénétration de chiens, destruction d'espèces protégées,...

Evolution de quelques catégories d'infraction (2012/2014)

Catégorie d'infraction	Constat, toutes catégories d'intervention confondues		
	2012	2013	2014
Atteinte à une espèce protégée	1	0	3
Bivouac / camping	17	18	37
Chasse	8	11	5
Circulation hors Loi 4x4	13	10	8
Circulation Loi 4x4	18	22	41
Coupe – transport de végétaux	5	10	6
Dépôt de détritux	1	1	3
Divagation de chiens	13	27	28
Introduction de chiens	65	56	63

Feu	10	12	13
Inscriptions, marques, panneaux	0	0	6
Pêche	0	1	1
Prélèvement de minéraux	0	1	1
Publicité	2	2	1

La cible est atteinte à 95,8 %.

En outre...

- Le Parc national participe en 2014 aux MISEN (missions inter-services de l'eau et de la nature) de l'Isère (depuis 2010) et des Hautes-Alpes (depuis fin 2011). Conduites par les DDT 38 et 05, et en coordination avec les parquets de Grenoble et de Gap, les réunions visent la coordination et la cohérence des actions conduites par les acteurs des polices de l'environnement.
- Des réunions de coordination et des opérations de surveillance sont réalisées avec l'ONCFS et l'ONF en matière notamment de police de la chasse et de contrôle de la circulation des véhicules motorisés.
- Les agents assermentés notent sur un outil web dédié toutes les interventions et infractions de police. Cet outil, développé par le Parc national des Écrins, est également en service dans d'autres Parcs nationaux.
- Comme suite à l'approbation de la charte par décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 :
 - 2 arrêtés du Directeur réglementant certaines activités dans le cœur du parc sont pris en 2014. Il s'agit parfois d'une actualisation ou reformulation de textes anciens
 - arrêté n°191/2014, relatif à la pratique des activités d'aéromodélisme dans le cœur du parc national ;
 - arrêté n°192/2014 relatif au bivouac dans le cœur du parc national.
 - 3 résolutions sont prises par le Conseil d'administration :
 - résolution n°2014/11 CA, relative au ramassage et à la cueillette des produits sauvages dans le cœur du parc national ;
 - résolution n°2014/123 CA, relative à la pratique de la pêche en cœur de parc national ;
 - résolution n° 2014/13, relative à l'utilisation d'objets sonores, pour les besoins d'activités autorisées dans le cœur du parc national.
- Au total, 228 actes réglementaires ont été pris (218 en 2013).

Pour en savoir plus :

Quatrième partie du présent rapport d'activités.

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actes-administratifs>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lautaret-des-regles-respecter>

2. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER

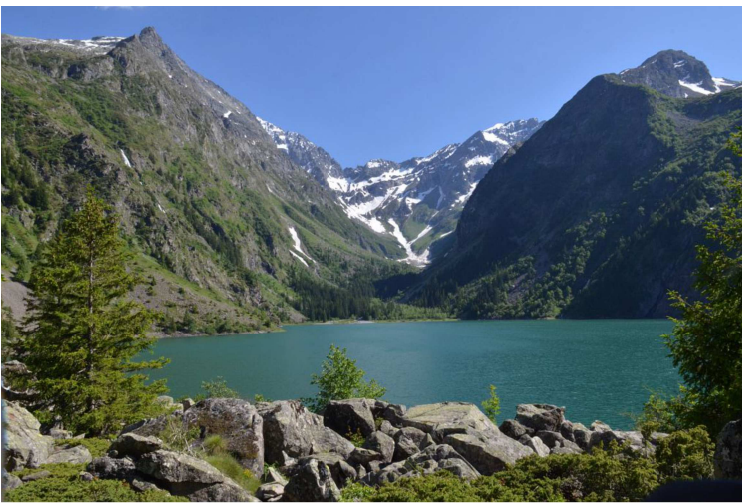
Contexte et enjeux

Depuis la création du Parc national en 1973, on est passé de la collecte non dirigée de données, à des suivis ciblés, en appui à la gestion ou à l'observation de l'évolution de certains milieux et espèces patrimoniales. La consolidation des protocoles et techniques de recueil et traitement des données a transformé les méthodes de travail sur le terrain. Les protocoles de collecte et de suivi se définissent de plus en plus en inter-espaces protégés, avec une technicité accrue, au sein de réseaux de naturalistes et de gestionnaires de milieux naturels.

Objectif 2 . Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion du territoire du parc national et participer à des réseaux de suivis nationaux en tant que territoire de référence

Comme prévu par le contrat d'objectifs, la stratégie scientifique de l'établissement a été adoptée en 2013 (résolution n° 2013/06 – CA)., en lien étroit avec le Conseil scientifique (CS), en coordination avec les autres Parcs via PNF, et en associant les personnels de terrain ainsi que d'autres naturalistes ou gestionnaires d'espaces protégés. Cette étape a été essentielle pour fixer le cap en la matière, relier les objectifs opérationnels aux priorités nationales et locales (celles de la charte), rationaliser et hiérarchiser les interventions.

2014 est la seconde année de mise en œuvre de cette stratégie .



Réserve intégrale de Lauvitel et lac du Lauvitel

Le plan de gestion 2012 - 2025 de la réserve intégrale de Lauvitel est en cours de mise en œuvre, avec, comme point fort pour 2014, l'analyse de faisabilité d'un inventaire généralisé de la biodiversité (ATBI), au travers de rencontres avec des chercheurs, des naturalistes et des alpinistes. L'acquisition d'un chalet sur la digue du Lauvitel a renforcé le dispositif d'accueil de la recherche. Les travaux relatifs aux changements globaux s'appuient sur les dispositifs de mesure permanents (station météo et bathymétrique), mais aussi sur les atouts intrinsèques de la réserve intégrale : les archives sédimentaires de fond de lac et l'absence d'impact humain direct depuis plus de 50 ans.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion du territoire du parc national et à la participation à des réseaux de suivis nationaux en tant que territoire de référence	<p>- Élaboration de la stratégie scientifique de l'établissement intégrant les besoins de connaissance</p> <p>- Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve intégrale de Lauvitel</p>	<p>Stratégie élaborée avec le CS</p> <p>Rapport annuel de gestion validé en CS</p>	<p>Stratégie validée par le CA</p> <p>Rapport annuel de gestion validé en CS</p>	<p>Stratégie mise en œuvre</p> <p>Rapport annuel de gestion validé en CS</p>

En application de la stratégie scientifique, les programmes de suivi du changement climatique sont maintenus ou renforcés.

L'observation des glaciers se poursuit avec la volonté d'intégrer à terme le réseau « Glacioclim » (sous réserve de disponibilité de moyens). Par ailleurs, le Parc national collabore à une étude sur le thème « Changement climatique et alpinisme » dirigée par Philippe BOURDEAU (Institut de géographie alpine de Grenoble).



Une idée de projet émerge : un troisième réseau "sentinelles" s'appuierait sur les refuges de haute-montagne pour suivre l'évolution des pratiques sportives, de la phénologie et du climat d'altitude, en lien avec le changement climatique.

Ce réseau nouveau suscite déjà une forte émulation au sein des partenaires techniques et scientifiques du Parc national. Il pourrait émerger en 2015/2016, sous réserve de mobiliser des moyens humains et financiers à la mesure des enjeux.

Des découvertes sont à noter, dont certaines atypiques (migration sur longue distance de vautours fauves, indices de présence d'un écureuil sur le glacier Blanc, etc.).

Des partenaires techniques et scientifiques peuvent être associés aux prospections, notamment pour les activités liées à la haute-montagne et au climat.

Bon nombre d'entre elles sont rapportées sur le site internet de l'établissement.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/un-vautour-fauve-portugais-reotier>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/observez-les-gypaetes-samedi>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-traces-d'ecureuil-sur-le-glacier-blanc>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/quand-les-alpinistes-s'interessent-la-botanique>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/croisement-de-chauves-souris-au-bourg-doisans>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lenigme-de-la-primevere-du-valgaudemar>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/dod-au-soleil-des-ecrins-et-en-mission-scientifique>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-suivis-complementaires-pour-les-bouquetins-des-cerces>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/un-merle-blanc-tres-discret>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/un-bouquetin-pris-dans-une-avalanche>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/plus-de-700-oiseaux-deau-sur-le-lac>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-plantela-plus-haute-de-france>

Objectif 3 . Mettre en place les dispositifs permettant le suivi du patrimoine

La maintenance des bases de données ainsi que leur amélioration se poursuivent. Les synthèses, qui permettent de compiler des données faune et flore en provenance de différents protocoles, sont utilisées régulièrement par les techniciens patrimoine et le service aménagement en charge des porter à connaissance. La saisie sur le terrain bénéficie des nouveaux outils nomades (smartphone avec GPS intégré) et la qualité des données recueillies est ainsi améliorée.

Une géobase, c'est-à-dire un répertoire de données SIG, est mise en place au siège et dans les secteurs. Cette géobase tire son nom des géobases nommées ainsi dans les ministères de l'environnement et de l'agriculture. L'organisation de la géobase reprend les recommandations du COVADIS (comité interministériel de validation des données spatiales) et permet de suivre les normes d'utilisation et de diffusion des données.

Les données faune et flore sont transmises à l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) et au Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). A l'automne 2014, l'établissement a transmis à ces instances 471 230 données, soit 50% des données issues de l'ensemble des parcs nationaux.

L'existence des plates-formes régionales du SINP limite désormais notablement les demandes de données directement formulées auprès de l'établissement ; cet outil joue donc pleinement son rôle. En 2014, une dizaine de conventions de mise à disposition ou d'échange de données est active, principalement avec des organismes universitaires. Le Parc national réalise également des porter à connaissance, valorisant ainsi la connaissance acquise.

Enfin, l'établissement met à disposition du grand public, via son site Internet, de nombreuses données comme la localisation des bouquetins équipés de balises GPS ou des informations patrimoniales et naturalistes sur les randonnées pédestres. L'application internet de randonnée nommée Géotrek est primée au concours national IGN et sa version nomade pour smartphone est en voie de finalisation. Ces deux applications traduisent la volonté du Parc national des Écrins de donner accès aux informations patrimoniales du territoire. Ce SIT, Système d'Information territoriale, sera conforté progressivement avec la possibilité de chercher et de télécharger de nouvelles informations.

37 protocoles de suivis, concernant le recueil de données sur les patrimoines naturels et culturels, sont actifs en 2014.

Le protocole de suivi des populations de lièvre variable est confirmé comme suite aux tests de 2013. Ce protocole novateur lancé dans les Écrins suscite beaucoup d'intérêt auprès d'autres gestionnaires d'espaces protégés. Un programme inter-parcs d'envergure est envisagé.

Ci-contre, collecte de crottes de lièvre variable, dans le cadre du protocole de suivi des populations



L'étude sur trois ans du comportement spatial des populations de bouquetins par suivi GPS est dans une phase opérationnelle. 41 animaux sont équipés de colliers GPS. Les informations sur la biologie de l'espèce et sur les corridors écologiques sont extrêmement riches. Elles permettront d'approfondir certains aspects de la cohabitation entre faune sauvage et troupeaux domestiques. Un premier sondage sanitaire a été réalisé ; il sera poursuivi en 2015, en vue d'analyses épidémiologiques et de restitutions sur l'état de ces populations. Ce programme de suivi du bouquetin est l'occasion d'accueillir et d'encadrer la thèse de doctorat vétérinaire de Sabine MASSA qui est soutenue publiquement à Vétagro-Sup Lyon, en décembre 2014.

Une convention de recherche a été signée avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (pôle maladies transmissibles) et l'université de Lyon (Matthieu GAREL), en vue de l'accueil en 2015 d'un post-doctorant, qui sera chargé de l'analyse des données et de la matérialisation plus fine des corridors écologiques et sanitaires.

2014 est aussi l'année de l'achèvement du programme franco-italien « E-Phéno ». Ce programme visait, dans le cadre du suivi des changements climatiques, à appréhender les modifications de la phénologie. A cette fin, de nombreux capteurs (NDVI, appareils photos) avaient été installés en montagne. Un séminaire et une restitution à la population avaient déjà eu lieu en novembre 2013.

Plusieurs partenariats se poursuivent au sein de réseaux. On citera en particulier les travaux du réseau conservation flore « Alpes-Ain » ou de la zone atelier Alpes (CNRS-IRSTEA). Enfin, de nombreux partenaires sollicitent le Parc national des Écrins pour sa capacité à modéliser et créer des systèmes d'informations opérationnels et fiables.

En 2014, l'établissement

- contribue à la structuration des données du réseau de veille "Lacs sentinelles",
- appuie le réseau conservation flore « Alpes-Ain »,
- participe à la conceptualisation de l'organisation des données et méta-données de la zone atelier Alpes (CNRS-IRSTEA) – Voir aussi Objectif 4.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Mettre en place les dispositifs permettant le suivi du patrimoine	<p>- nombre de protocoles mis en œuvre et renseignés dans la base de données commune et répondant à des standards communs inter-parcs, nationaux ou à échelle plus vaste</p> <p>- état d'avancement de la contribution de l'établissement au tableau de bord des données patrimoniales dans les parcs nationaux</p> <p>- généralisation des outils nomades pour la saisie des données de terrain</p>	<p>37</p> <p>Mise en place de web-services accessibles aux partenaires extérieurs et permettant d'interroger de manière automatique les données géolocalisées de présence faune, flore et milieu</p> <p>100% des agents équipés avec 4 applications métiers</p>	<p>37</p> <p>Mise en place de web-services accessibles aux partenaires extérieurs et permettant d'interroger de manière automatique les données géolocalisées de présence faune, flore et milieu et transmission de la totalité des données faune et flore</p> <p>100% des agents collecteurs équipés saisissant les données « flore » et « contact faune »</p>	<p>37</p> <p>Mise en place de web-services accessibles aux partenaires extérieurs et permettant d'interroger de manière automatique les données géolocalisées de présence faune, flore et milieu et transmission de la totalité des données faune et flore</p> <p>100% des agents collecteurs équipés saisissant les données « flore » et « contact faune »</p>

En outre ...

- Après la constitution d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) en 2013, le programme « Lacs sentinelles » se poursuit en 2014 en collaboration avec l'association Asters (Haute-Savoie), l'ONEMA et de nombreux partenaires scientifiques. Le GIS regroupe désormais 14 signataires, ce qui devrait permettre de stabiliser ce réseau d'acteurs et de mobiliser les financements nécessaires.

Plusieurs opérations de suivi importantes sont réalisées en 2014, dans le cadre de ce réseau. Quatre thèses d'université sont en cours sur des sujets en lien avec les lacs de l'Oisans.

*Ci-contre, formation au protocole commun « Lacs sentinelles »,
Le Bourget du Lac, mai 2014.*



Par ailleurs, l'Université de Savoie conduit un programme de suivi et de recherche sur les "petits lacs d'altitude" auquel le Parc national contribue, notamment par un appui à la réalisation de prélèvements et d'analyses (lacs du Lauzon et du Lautier).

C'est ainsi que sont établis trois "profils hivernaux" de ces lacs, sur toute la hauteur d'eau grâce à une sonde qui mesure la température, le PH, la conductivité et la chlorophylle A.

- Dans le champ de la connaissance, le Parc national assure la maintenance de fonds documentaires et artistiques.

Le Centre de documentation de Gap - Charance dispose de 251 nouvelles références en 2014, sur les 7777 de sa base documentaire (7544 en 2013).

En 2014,

- 51 ouvrages sont acquis et 43 abonnements sont répartis sur Charance et les secteurs ;
- 606 ouvrages (484 en 2013) sont prêtés ou envoyés (.pdf) à 87 emprunteurs (dont à peu près 1/3 extérieur, 1/3 Charance et 1/3 secteurs).

Certains documents techniques et thématiques sont accessibles en téléchargement sur le site Internet du Parc national, dans la rubrique « Médiathèques » (« documents techniques et thématiques ») et une recherche de documentation en ligne est accessible sur le nouveau site Internet du Parc national pour la rubrique « Les patrimoines ».

Les bases documentaires de tous les parcs nationaux sont consultables par l'intermédiaire du site du Parc national des Écrins. Enfin, pour améliorer l'accès des agents à l'information, des recherches d'information et de documents (articles, rapports, ouvrages) pouvant intéresser les agents du Parc s'intensifient par le biais d'un compte Twitter mais aussi de différentes alertes électroniques.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/une-semaine-aupres-des-lacs-de-loisans>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-carottes-dans-les-lacs-daltitude>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/les-patrimoines>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/documents-techniques-et-thematiques>

3. PARTICIPATION À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Contexte et enjeux

Le conseil scientifique est actif et équilibré entre compétences des sciences de la vie et des sciences humaines. Il assure un bon relais avec le monde de la recherche et universitaire.

Le cadrage des recherches associant l'établissement suit la stratégie scientifique.

Objectif 4 . Favoriser la réalisation de recherches dans les domaines prioritaires à l'échelle nationale

Le Parc national des Écrins est un territoire attractif pour la recherche. La disponibilité d'agents de terrain susceptibles d'accompagner les chercheurs et dotés de connaissances approfondies renforce cette attractivité. L'enjeu est de pérenniser cet ancrage et de réussir aussi la valorisation locale de ces recherches.

Le suivi des glaciers offre une vision concrète des conséquences du changement climatique. Les protocoles de suivis du front des glaciers et du bilan de masse du glacier Blanc s'inscrivent dans le

long terme. Concernant le glacier Blanc, 2014 est la troisième année présentant un bilan de masse positif, dû, cette fois-ci, au climat particulièrement frais de la période estivale.

Dans le domaine de l'archéologie, l'équipe de Florence Mocci poursuit ses activités de fouille sur la commune de Fressinières et affine sa compréhension de l'usage depuis la préhistorique des actuels territoires d'alpages.

Outre la contribution de l'établissement à la structuration des bases de données (voir objectif 3), l'année 2014 est marquée par sa forte implication au sein de la « zone-atelier Alpes ».

L'attractivité du territoire est particulièrement importante car sur les 12 appels d'offre, 7 concernent le territoire du parc national des Écrins. L'équipe du Parc national intervient en outre lors du colloque « télédétection » organisé par la zone-atelier Alpes.

Le partenariat engagé avec l'Université de Franche-Comté (laboratoire de chrono-environnement) sur les populations de petit et grand murin révèle en 2014 des résultats inattendus et inédits : notamment l'existence d'une hybridation inter-spécifique portant sur environ 5 % de la population.



Petit murin

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Favoriser la réalisation de recherches dans les domaines prioritaires à l'échelle nationale	Nombre de projets/programmes de recherche en cours soutenus par l'établissement public sur une des thématiques prioritaires identifiées par le conseil scientifique de PNF et par le MEDDTL	5	4	5

En outre ...

Le Parc national entretient des relations étroites avec le CBNA (Conservatoire botanique national alpin) et avec la station alpine du col du Lautaret, notamment comme membre de leurs conseils scientifiques. Les relations se renforcent avec, notamment, la participation du Parc national au programme « Fluxalp » avec la Station alpine (tour à flux installé sur le col du Lautaret), ou aux suivis des éboulis froids avec le CBNA.

Au-delà de la stratégie partagée d'accueil de la recherche, le partenariat avec la station alpine porte également sur l'élaboration d'une stratégie de valorisation et de vulgarisation scientifique : c'est notamment l'objet de la réunion organisée conjointement à la fin de l'été 2014, avec les élus et les techniciens des institutions concernées.

Pour en savoir plus :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/une-semaine-aupres-des-lacs-de-loisans>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/croisement-de-chauves-souris-au-bourg-doisans>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/penser-lavenir-du-col-du-lautaret>

4. ÉTUDES ET INGENIERIE EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

Contexte et enjeux

Le soutien au développement local durable constitue un des axes majeurs de la charte du parc national. En bénéficiant de l'expertise et de l'ingénierie de l'établissement public, les acteurs locaux reconnaissent sa valeur ajoutée en matière de développement durable.

Objectif 5 . Mener à bien le processus d'élaboration de la charte

L'année 2014 est celle de la mise en œuvre de la charte du parc national des Écrins.

Celle-ci a été approuvée par décret en Conseil d'État du 28 décembre 2012 (JORF du 30 décembre 2012). Le processus d'adhésion est clos depuis le 9 juillet 2013.

46 communes des 59 de l'aire optimale d'adhésion ont adhéré à la charte. Le parc couvre désormais 234 000 ha. Il compte 28 500 habitants, contre 271 780 ha et 34 600 habitants avant le processus d'adhésion.

En 2014, le Parc national identifie avec les communes adhérentes et les intercommunalités les projets qui contribueront à la mise en œuvre de la charte dans les 3 ans à venir. L'appui apporté par l'établissement public peut porter sur la définition et l'évaluation des projets, sur leur réalisation, sur l'ingénierie financière. Il comprend dans certains cas une participation financière.

Le partenariat entre les communes ou intercommunalités et le Parc national est formalisé par des conventions d'application de la charte signées pour 3 ans.

Au 31 décembre 2014, 39 des 46 communes adhérentes (84 %) ont signé une convention de partenariat avec le Parc national. La signature de conventions sur les 7 communes restantes interviendra en janvier 2015. Les conventions de partenariat avec les intercommunalités sera une priorité de 2015. Des contrats de partenariat seront également signés avec d'autres structures comme les chambres consulaires et quelques associations partenaires. Le Conseil d'administration a approuvé une convention avec le SMADESEP (Syndicat mixte de développement de Serre-Ponçon).



Lac de Serre-Ponçon, vue du Pic Morgon

S'agissant de l'accueil et de la sensibilisation des publics, différents projets structurants aboutissent en 2014. C'est notamment le cas de la requalification des maisons du Parc de Vallouise et du Bourg d'Oisans (voir domaine 6).

La préparation d'une seconde vague d'adhésion à la charte

Les communes n'ayant pas adhéré à la charte dès 2013 ont la possibilité de solliciter auprès du Conseil d'administration, leur adhésion pour la durée restante de validité de la charte (2016-2027). Cette requête éventuelle doit être formulée avant le 28 décembre 2015.

Dès 2013, le président et le directeur du Parc national avaient adressé à ces communes, un courrier exprimant leur volonté de poursuivre un dialogue constructif.

Dans cette perspective, dès l'automne 2014, les contacts auprès des 13 communes non adhérentes sont repris. Un document de communication à l'attention des élus « La charte en actions » est

réalisé fin 2014. Il illustre par des exemples concrets ce qu'est la charte et comment elle est mise en œuvre sur le territoire via le programme d'actions 2014-2016.

Les contacts avec les communes non adhérentes se poursuivront en 2015.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Mener à bien le processus d'élaboration de la charte	- charte finalisée et soumise à l'approbation des communes	Les 59 communes ont délibéré. 78% d'entre elles (46) ont adhéré	Mise en œuvre de la charte	Mise en œuvre effective de la charte Préparation de la seconde vague d'adhésions

Objectif 6 . Soutenir les projets de développement local s'inscrivant dans la future charte

En 2014, le soutien aux projets de développement local s'inscrivant dans la charte se concrétise par :

- l'attribution de 28 subventions (tous domaines confondus) ;
- la mise en œuvre des premières conventions d'applications de la charte, matérialisant le programme d'actions 2014-2016 post-adhésion ;
- la finalisation d'une convention entre la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et les quatre parcs nationaux de cette région. La signature officielle de la convention devrait avoir lieu dans les premières semaines de 2015.

En application du schéma de réorganisation de l'établissement (voir objectif 15), un pôle développement local et ingénierie financière (DLIF) a été créé le 1^{er} juillet 2013 au sein du service aménagement.

Dans la nouvelle organisation territoriale qui se met en place sur la période 2014-2016, les chefs de secteurs se voient attribuer le rôle de pilote sur le développement local (avec l'appui du pôle DLIF), ce qui contribue à rapprocher l'ingénierie de projet des acteurs du territoire.

La présence sur le terrain des gardes-moniteurs, sur l'ensemble du territoire du parc national (cœur et aire d'adhésion) est rappelée et leur proximité aux populations est ainsi confortée.

Ce dispositif contribue au renforcement de l'ancrage territorial de l'appui au développement local.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Soutenir les projets de développement local s'inscrivant dans la future charte	<p>- Élaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'actions, dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la charte</p> <p>- Nombre de projets en cours soutenus par l'établissement et en cohérence avec le projet de charte, puis la charte</p>	<p>Programme d'actions 2014-2016 présenté au Comité de pilotage de la charte du CA le 18/12/2013</p> <p>26 subventions attribuées</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>24</p>	<p>Mise en œuvre effective : signature de 84 % des conventions d'application (N=39) avec les communes signataires.</p> <p>28</p>

* Les projets en cours soutenus par l'établissement public comprennent des projets nouveaux de restauration des patrimoines bâti, culturel ou paysager (cf. Objectif 9).

Parmi les projets soutenus par le Parc national en 2014, on citera

- l'aménagement d'un sentier d'interprétation à Vénosc
- l'appui à l'organisation de la 9ème édition du festival « L'Écho des mots » à Saint-Jean-Saint-Nicolas
- la restauration de la chapelle des Alberges au Bourg-d'Oisans
- l'étude de requalification de la maison du tourisme de Saint-Jean-Saint-Nicolas abritant la maison du Parc
- les études de réhabilitation et/ou création de cabanes pastorales lancées sur les communes de Réallon, Châteauroux-les-Alpes, Savines-le-Lac, Champoléon (alpages en coeur de parc), Orcières
- l'accompagnement à la réalisation du film « Le nouveau refuge de l'Aigle » à La Grave par Nomades Productions



Pour en savoir plus

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/nouvelle-vie-pour-le-refuge-de-laigle>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/pierres-seches-sous-la-pluie>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valgaudemar-coup-de-jeune-pour-la-passerelle>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/mizoen-coup-de-jeune-pour-le-sentier-dinterpretation>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valjouffrey-le-site-des-segoins-prend-bonne-allure>

Objectif 7 . Assurer avec efficacité les missions réglementaires de l'établissement

Le Parc national répond régulièrement aux nombreuses demandes d'information technique, nécessaires à l'élaboration de documents de planification ou à la réalisation d'évaluations d'incidences Natura 2000 (EIN). En 2014, 7 EIN ont été accompagnées dont le Tour de France, le Trail Blanc de Serre-Chevalier, et une étude PDESI.

Le flux des demandes d'autorisation de travaux ou d'activités dans le cœur du parc ne fléchit pas.

Le souci de répondre dans les délais prescrits, souvent courts, suppose une forte réactivité et une organisation interne efficiente. Pour améliorer les processus d'instruction et surtout la prise en compte de la protection des patrimoines naturels et culturels, le Parc national propose d'accompagner les projets le plus en amont possible.

En raison des élections, l'année 2014 est une année « blanche » en ce qui concerne l'élaboration des documents d'urbanisme. En plus du suivi au fil de l'eau de quelques procédures secondaires (modifications, etc.), le Parc national est associé à une procédure nouvelle avec le lancement d'un PLU sur la commune de Puy-Sanières.

Dans le cadre de la révision des plans d'aménagements forestiers, le Parc national fournit 4 porter à connaissance et participe à la rédaction de 3 documents d'aménagement. Deux rencontres avec le CRPF permettent d'échanger des données sur les forêts privées et le Parc national est associé à un projet de coupe en aire d'adhésion (Bois Fustier sur la commune d'Ancelle).

Le Parc national participe aux différentes études environnementales dans le cadre des SAGE et des contrats de rivières : études « zones humides » avec le SAGE Drac-Romanche, études de deux projets d'espace naturel sensible (ENS) avec le Conseil général des Hautes-Alpes et le SMADESEP : ENS de Réotier et ENS de la queue du lac de Serre-Ponçon.

32 porter à connaissance sont réalisés en 2014, dont 6 sont liés à la forêt, 13 à l'eau, 6 à des aménagements divers (télésiège par exemple).

Dans le cœur du parc, 12 autorisations de travaux ou avis conformes sur travaux d'urbanisme sont instruits et accordés en 2014.

204 demandes d'autorisation d'activité sont instruites. Elles concernent à la fois des autorisations de circulation pour des véhicules motorisés, des survols motorisés, des prises de vues à des fins professionnelles, des manifestations publiques, etc.

En aire d'adhésion, le Parc national est consulté pour avis sur des projets d'aménagements ou des projets de manifestations sportives ou culturelles. D'un point de vue réglementaire, l'établissement public n'a pas à émettre d'avis, en absence d'impact possible sur le cœur de parc. Les contributions se limitent généralement à rappeler les éléments figurant dans la charte et à identifier les éléments patrimoniaux présents pour mieux les intégrer au projet. Trente contributions sont ainsi formulées en 2014, telles que celles concernant les projets de micro-centrale (La Grave et Châteauroux-les-Alpes par exemple)

Réserves naturelles

Les communes de Le Monétier-les Bains et de Villar-d'Arêne ont délibéré en faveur de l'intégration de la réserve « Versants nord des pics du Combeynot » dans le cœur du Parc national. La commune de Pelvoux avait pris une délibération analogue en 2011, pour la réserve du « Torrent de Saint-Pierre ». En 2015, la procédure d'intégration de ces deux réserves au cœur de parc sera poursuivie, conformément à la mesure 3.2.3. de la charte, « gérer les réserves naturelles nationales contiguës au cœur du parc et envisager leur évolution ».

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Assurer avec efficacité les missions réglementaires de l'établissement	Taux de réponse dans les délais prescrits aux demandes d'avis, autorisations, ou contributions dans le cadre de procédures	100 %	100 %	100 %

5. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER

Contexte et enjeux

Les évolutions du climat, les mutations de l'agriculture et du pastoralisme en particulier, et l'évolution des pratiques de fréquentation de loisirs dans les espaces naturels, sont en toile de fond des actions à mener pour protéger, mettre en valeur, voire restaurer des éléments des patrimoines naturel, culturel et paysager.

L'effort déjà ancien en faveur du pastoralisme et d'autres pratiques agricoles, se poursuit par l'appui aux investissements et le développement de mesures agri-environnementales. Il vise à soutenir une activité économique majeure pour le territoire, mais qui est aussi propice à la qualité du patrimoine naturel dès lors qu'elle respecte de bonnes pratiques de gestion.



Objectif 8 . Maintenir, améliorer ou valoriser l'état du patrimoine naturel culturel et paysager

Patrimoine naturel et paysager

Des actions de protection ou de restauration d'espèces, d'habitats ou de sites d'intérêt patrimonial sont menées, le plus souvent en partenariat.

En 2014, une MAE-t (mesure agro-environnementale territorialisée) avec « plan de gestion pastoral » est contractualisée sur l'alpage de Tramouillon à Champcella.

Au total, 57 alpages sur le territoire du parc bénéficient d'une MAE-t. Cinq renouvellements de contrats individuels sont signés sur le territoire, dont 3 pour des MAE-t portées par le Parc national sur la Haute-Romanche. Au total, 64 agriculteurs bénéficient de MAE-t sur le territoire du parc national.

2014 est marquée par un travail important sur les futures MAE qui s'appelleront des MAEC (Climatiques) à partir de 2015. Le Parc national participe à l'élaboration des PAEC du Sud-Isère portée par le Conseil Général de l'Isère et de l'Oisans porté par la communauté de communes de l'Oisans. L'établissement porte pour sa part un PAEC pour le territoire « parc national » des Hautes-Alpes.

Quatre contrats d'entretien de l'espace montagnard sont signés en 2014 pour des petits travaux de restauration d'équipements pastoraux (passerelles...), du débroussaillage, de la protection de lacs d'altitude.

A la demande des communes concernées, l'établissement anime les sites Natura 2000 isérois du massif du Taillefer, de la plaine du Bourg-d'Oisans et du col d'Ornon. En 2014, chacun des trois sites Natura 2000 est doté d'un portail Internet dédié qui présente les richesses naturelles et les mesures destinées à les préserver.

La convention d'animation des sites Natura 2000 isérois expire fin 2014. Aussi, la direction des territoires de l'Isère a-t-elle lancé un appel d'offres, destiné à sélectionner un nouvel animateur. A la demande des communes, le Parc national des Écrins y répond de nouveau.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Maintenir, améliorer ou valoriser l'état du patrimoine naturel, culturel et paysager	Nombre d'actions nouvelles de protection ou de restauration d'espèces, d'habitats ou de sites d'intérêt patrimonial	51	23	17

* En fin de programmation, ce chiffre diminue sensiblement. 2015 s'annonce comme une année intense pour la contractualisation.

L'établissement appuie par ailleurs les acteurs locaux en matière de génie écologique, pour l'intégration environnementale (en termes de paysages et de fonctionnalités écologiques) d'ouvrages de l'aire d'adhésion. L'action menée sur la commune de Saint-Léger-les-Mélèzes, visant à l'extension d'une retenue collinaire est considérée comme exemplaire : le Parc national a proposé des solutions pour cet aménagement et a suivi toutes les phases de travaux. Une mare de substitution a été créée et sert de noyau de recolonisation pour les amphibiens. Sur l'ensemble du site, les bilans écologiques de suivi sont satisfaisants.

L'appui à la formation d'étudiants est une autre modalité de diffusion des savoir-faire en matière de génie écologique. Pour la troisième année consécutive, le Parc national des Écrins accueille de jeunes étudiants sur un alpage de Réallon, pour du débroussaillage et des échanges sur les enjeux naturalistes et pastoraux. Cet alpage constitue le support principal d'une action de formation engagée depuis trois ans avec le centre de formation professionnelle et de promotion agricole de La Côte Saint-André. L'accompagnement du Parc national contribue à l'acculturation des professionnels de demain, dans le champ du génie écologique et des bonnes pratiques de gestion.

Patrimoine culturel

Au niveau culturel, les travaux avec le Centre de l'oralité alpine (Conseil général des Hautes-Alpes) se poursuivent. Des POM (petites œuvres multimédias) sont notamment réalisées sur la thématique du réchauffement climatique et de son impact sur la pratique de l'alpinisme.

En 2014, l'alpinisme et le patrimoine culturel de la haute montagne sont à l'honneur, avec la célébration du 150^{ème} anniversaire de la 1^{ère} ascension de la Barre des Écrins. Le Parc national s'associe aux partenaires du territoire (notamment la Compagnie des guides, le CDT des Hautes-Alpes et Oisans Tourisme) pour faire découvrir et partager l'histoire de l'alpinisme et les valeurs de la haute montagne. L'établissement conçoit l'affiche de cette année anniversaire et réalise une exposition intitulée « Gravier les sommets » présentée en différents sites tout au long de l'année. Il participe également à la reconstitution historique de la 1^{ère} ascension et à différents événements.

Le Parc national participe à différents événementiels culturels organisés sur le territoire (citons notamment, l'Écho des mots et le festival du livre de l'Argentière) ou aux animations proposées par différents sites culturels et patrimoniaux (maisons à thème, musées...).

Pour en savoir plus

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/les-sites-natura-2000-de-loisans-et-du-valbonnais-sur-le-web>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/le-sauvetage-des-crapauds-de-la-retendue-de-libouse>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/visite-ministerielle-pour-la-maison-de-vallouise>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/inauguration-ministerielle-de-la-maison-du-parc-de-vallouise>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lapprentissage-du-genie-ecologique>

Objectif 9 . Appuyer les actions de sauvegarde ou de restauration du patrimoine bâti, culturel et du paysage construit

L'implication du Parc national en faveur de cet objectif est traditionnellement forte. Elle combine aides directes (subventions respectant les critères décidés par le conseil d'administration) ; conseils et ingénierie. Elle fait appel soit aux spécialistes de l'établissement, soit à des compétences externes mobilisées au profit des maîtres, selon un cahier des charges traduisant l'exigence qualitative de la charte du Parc.

Patrimoine bâti

2014 voit la poursuite de l'application du « marché d'expertise en architecture patrimoniale, bio-climatique et en aménagement de site », au service des collectivités territoriales et de projets de développement et de mise en valeur.

Cinq projets (Aspres-les-Corps, Saint-Jacques-en-Valgodemar, Saint-Léger-les-Mélèzes, Pelvoux, vallée du Valgaudemar), dans différents domaines, sont accompagnés en phases « diagnostic » et « propositions ».



L'appui à l'émergence de projets, notamment par les chargés de mission de développement local relayés par les chargés de mission thématiques de l'établissement public, donne une nouvelle dynamique à ce processus.

On citera à titre d'exemples :

- le projet de restauration et de valorisation du moulin de Besse-en-Oisans,
- l'aménagement d'aires de stationnement intégrées au paysage emblématique du village à Besse-en-Oisans,
- le projet de restauration de la Chapelle des Michauds à Buissard,
- l'aménagement de la table d'interprétation des paysages remarquables de la vallée du Ferrand à Clavans-en-Haut-Oisans (col de Sarenne).

Trois nouveaux contrats de gestion du patrimoine bâti sont signés en 2014:

- le programme signalétique au Désert en Valjouffrey,
- la restauration du canal et de la cabane des parisiens à Saint-Michel-de-Chaillool,
- la restauration d'un oratoire à Villard-Notre-Dame.

Une formation pour la gestion et la restauration de murs en pierres sèches et pour créer une calade traditionnelle est organisée à Buissard, dans le cadre du programme LEADER du Pays Gapençais. Plus en amont, l'établissement public réalise un certain nombre de diagnostics et aide ses partenaires à la rédaction de cahiers des charges, avec comme exemples, les études de requalification du Pré de Mme Carle à Pelvoux ou encore du site d'Entre-les-Aigues à Vallouise.

Paysages

Comme suite à l'étude menée en 2011 sur les terrasses agricoles d'Orcières et de Réallon et à celle réalisée en 2013 sur trois sites (La Grave, Arvieux et Villeperdrix), en partenariat avec les parcs naturels régionaux du Queyras et des Baronnies provençales (dans le cadre d'une convention de coopération entre ces trois espaces protégés) ; 2014 est l'année de l'édition des fiches techniques de restitution, mettant en valeur ce travail.

Cette action préfigure un partenariat plus large sur des thématiques spécifiques aux territoires remarquables de montagne, notamment sur les volets « agriculture » et « tourisme ».

La démarche « d'atelier paysage » portant sur les dynamiques paysagères se finalise en 2014 dans sa phase initiale de construction d'un outil partagé. Ce travail en réseau permet de créer une grille de lecture transversale où les différents types d'approche du paysage (évolution des milieux, cadre de vie, valorisation et communication) se conjuguent pour construire *in fine* un outil de référence, de compréhension des évolutions du paysage et d'aide à la décision pour leur gestion.

Ce guide pratique : la « Boîte à outils Motif Paysages » est composé de 12 fiches « motif » et de 3 fiches études de cas exemplaires. Cet outil méthodologique est le fruit d'une démarche collaborative. Innovant et évolutif, il apporte aux porteurs de projets des connaissances structurées (notamment des éléments socio-économiques). Son usage doit contribuer à une meilleure prise en compte des milieux et paysages dans les projets du territoire des Écrins.

Il a été officiellement présenté le 16 octobre 2014 au Domaine de Charance, à l'occasion de la "journée Paysage", organisée pour la première fois dans les Hautes-Alpes par le préfet et ses services.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Appuyer les actions de sauvegarde, de restauration ou de valorisation du patrimoine bâti, culturel, et du paysage construit	Nombre de projets nouveaux soutenus par l'établissement public (ingénierie ou aide financière)	33	36	50*

* 1ère année de mise en œuvre de la charte.

En outre...

- Le dispositif « **alpages sentinelles** », âgé de 8 ans, se poursuit en 2014. Il consiste à suivre l'évolution des alpages et notamment la ressource en herbe en lien avec les pratiques pastorales et les phénomènes climatiques. Il mobilise de nombreux partenaires : éleveurs, bergers, CERPAM, FAI, Chambre d'agriculture, DDT 05, Parc national des Écrins, IRSTEA... Il intéresse et mobilise, comme en témoignent la réunion annuelle des partenaires, (le 11 avril 2014 à la maison du Parc de Châteauroux-les-Alpes) ou les présentations effectuées à diverses occasions (réunion plénière du Conseil économique, social et culturel, le 15 décembre 2014 à Ancelle). Son extension géographique est continue : parc national de la Vanoise, parcs régionaux du Vercors et de Chartreuse, intérêt marqué par les parcs italiens et par les parcs régionaux du Lubéron et du Haut-Jura. Face à cette complexification, l'animation est désormais coordonnée par l'IRSTEA.

- Comme chaque année, le Parc national participe au concours « **Prairies fleuries** » qui valorise les bonnes pratiques agricoles. En 2014, ce concours est devenu un concours général agricole. En 2014, la 5ème édition du concours local se déroule dans l'Embrunais. C'est la parcelle du GAEC de Champ Marin, à Puy-Sanières, qui est choisie pour représenter le territoire de l'Embrunais-Savinois et le Parc national des Écrins au Concours général agricole des Prairies fleuries. Le résultat de ce concours sera connu le 25 février 2015.

- dans le cadre des échanges inter-parcs, le Parc national des Écrins a apporté son expertise au Parc national du Mercantour, en contribuant à la restauration de la chapelle « Notre-Dame des Lumières », située dans le vallon du Lauzanier (commune de Larche) en Ubaye.

- En application du plan national **Loup**, l'établissement réalise des constats de dommages en cas d'attaque par ce prédateur sur le territoire du parc national. La coordination est assurée par les directions départementales des territoires de l'Isère et des Hautes-Alpes.

En 2014, les attaques augmentent très significativement, induisant une mobilisation particulièrement élevée des agents de terrain, à la limite des moyens disponibles. On dénombre plus de 110 constats en 2014, soit un triplement par rapport à 2013 (Les chiffres définitifs ne sont pas disponibles à la date de rédaction). A la demande du préfet des Hautes-Alpes, comme suite à des attaques localisées et répétées particulièrement désastreuses pour des éleveurs du Valgaudemar, l'établissement coordonne une opération d'effarouchement en cœur de parc le 10 juillet 2014. Avec



l'appui de la DDT, il met en œuvre des mesures d'urgence (hélicoptage de cabanes temporaires, présence accrue sur le terrain des agents du Parc, aide à la mise en place d'un réseau radio pour les bergers,...).

Par ailleurs, l'établissement participe au groupe de travail « Cœurs de parcs nationaux et réserves naturelles », mis en place par les ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, en application des « principes de gestion différenciée » prévus par le plan d'action Loup 2013/2017, et en cohérence avec la charte du parc national (orientations 3.2 et 3.6). Il mobilise les autres parcs nationaux concernés pour élaborer un ensemble de propositions spécifiques aux espaces protégés. Celles-ci sont adressées aux ministères de tutelle et citées par le préfet de Région Rhône-Alpes, coordinateur du plan Loup national, dans les propositions d'adaptation du plan Loup qu'il adresse à Madame la ministre de l'écologie le 27 novembre 2014.

A la fin de l'été 2014, le Parc national incite les communes à engager des travaux d'amélioration ou de construction de cabanes d'alpage, là où les enjeux d'amélioration des pratiques pastorales le justifient. Des demandes de subvention en ce sens sont déposées auprès de l'établissement par les maîtres d'ouvrages.

Enfin, un plan d'actions « Loup » pour le parc national des Écrins est adopté par le Conseil d'administration du 27 novembre 2014.

[Pour en savoir plus sur les objectifs 8 et 9](#)

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/le-sauvetage-des-crapauds-de-la-retenu-de-libouse>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/paysages-une-journee-et-un-guide-pratique>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/pierres-seches-sous-la-pluie>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valgaudemar-coup-de-jeune-pour-la-passerelle>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/mizoen-coup-de-jeune-pour-le-sentier-dinterpretation>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valjouffrey-le-site-des-segoins-prend-bonne-allure>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/les-paysages-vus-du-col-de-sarenne>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-prairies-dexcellence>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/fete-de-la-transhumance-avec-les-enfants>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/effarouchement-du-loup-les-precisions-du-prefet>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/preserver-le-pastoralisme-dans-le-parc-national>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valgaudemar-eloigner-le-loup-des-alpages>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/du-suivi-de-la-charte-la-question-du-loup>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/toujours-mobilises-pour-les-alpages>

6. CRÉATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Les infrastructures doivent répondre aux attentes des visiteurs, estivaux comme hivernaux.

Contexte et enjeux

Le réseau des maisons et points d'accueil du Parc national comprend, outre le siège de Gap, sept points permanents et une dizaine de points saisonniers. Cinq sont gérés directement par l'établissement, d'autres ouverts en partenariat avec des acteurs de l'accueil touristique.

L'animation du relais avec les points d'accueil tiers est également un enjeu important. La maintenance annuelle d'un réseau dense de sentiers et de signalétique est essentielle pour l'image du parc et la qualité d'accueil.

Objectif 10 . Disposer d'infrastructures d'accueil de qualité

Les espaces d'accueil

2014 est une année intense en termes de requalification des structures d'accueil du Parc national et notamment des maisons du Parc. Deux projets majeurs sont menés à leur terme.

L'extension de la salle audio-visuelle de la maison du Parc dote Le Bourg-d'Oisans d'une salle de cinéma équipée pour les projections en numérique. Cet équipement culturel est installé en lieu et place de l'ancienne salle de projection de la maison du Parc. Il comprend 105 places dont 6 pour les personnes à mobilité réduite. Il comprend des appareils pour les malentendants.



Cette salle, qui contribue à une plus forte intégration de la maison du Parc dans l'offre d'accueil touristique de la commune, est inaugurée le 20 septembre 2014.

Aboutissement de quatre années d'études et de travaux, la requalification de la maison du Parc de Vallouise arrive à son terme. Elle est inaugurée le 5 juillet 2014 par Madame Ségolène Royal, ministre chargée de l'écologie. C'est une réalisation "remarquable et exemplaire" affirme Madame Royal. La requalification du bâtiment et sa scénographie illustrent les priorités du ministère en termes de transition énergétique et d'éducation à l'environnement qui s'appuie aussi sur l'accueil du public dans les espaces naturels.

L'accueil de tous les publics, avec une accessibilité pour les quatre types de handicap, compte parmi les axes forts de la requalification.

On citera encore, au titre de 2014,

- l'achèvement d'une étude prospective sur la maison de la vallée à Saint-Jean Saint-Nicolas, avec la validation d'un avant-projet intégrant le dispositif d'accueil « Parc national » de la maison de la vallée dans un projet global de requalification du centre-bourg de Pont-du-Fossé ;
- l'achèvement des travaux de ré-aménagement du logement de fonction de la maison du Casset au Monétier-les-Bains.

Les sentiers

Un réseau de sentiers entretenus est un des fondements d'une offre de randonnée de qualité. Le respect des engagements pris par l'établissement en matière de maintenance des sentiers est une obligation.

Le caractère saisonnier des activités touristiques, d'accueil du public ou d'entretien des sentiers, conduit l'établissement à recourir à du personnel saisonnier.

Le schéma directeur des sentiers de découverte du parc national recense 676 km de sentiers dont :

- 484 km de sentiers dans le cœur du parc,
- 192 km en aire optimale d'adhésion et en réserve naturelle.

463 km sont entretenus par l'établissement public du parc, 68 km entretenus par les communes et 145 km par l'ONF sur terrains domaniaux.

Outre ses attributions, le Parc national a effectué quelques interventions de travaux d'urgence en domanial, pour assurer le maintien des itinéraires et la sécurité des randonneurs.

Le Parc national assure la gestion de la signalétique sur l'ensemble des 676 km du schéma des sentiers, selon la Charte signalétique réglementaire des Parcs nationaux de France.

En 2014, les contraintes pesant sur la masse salariale du Parc national conduisent à réduire très sensiblement le nombre d'agents saisonniers recrutés.

Par ailleurs, comme indiqué ci-dessus, les agents permanents sont moins disponibles pour les sentiers, étant davantage accaparés par les constats d'attaques de troupeaux par des prédateurs.

Enfin, dans certains secteurs comme l'Oisans, les dégâts causés par de violents orages en août mobilisent fortement les équipes (crues et fermeture du sentier d'accès au Lauvitel, emportement de 4 passerelles dans le Vénéon, etc.).

Malgré ces difficultés, l'entretien général des sentiers reste globalement assuré, avec une priorité mise sur les interventions d'urgence. Des travaux de fond nécessaires au maintien de la structure des sentiers ont été reportés, faute de moyens. L'enseignement de 2014 est qu'une diminution accrue des moyens dédiés à l'entretien des sentiers pourrait avoir à terme des effets déstructurants sur la qualité du réseau et sur la qualité de l'offre de randonnée.

Régie :

- 1048 journées de travail en régie ont été mobilisés pour les travaux sur sentiers en 2014 (baisse de 33 % par rapport à 2013) :
- 403 jours d'Ouvriers saisonniers
- 294 jours de Chefs d'équipes Ouvriers
- 158 jours d'Agents techniques ATE
- 33 jours journées de Techniciens secteurs TE
- 160 jours Technicien Sentiers S.Aménagement

Sous-traitance :

- 5 chantiers d'importance ont été réalisés dont la réfection de deux grosses passerelles

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Disposer d'infrastructures d'accueil de qualité	Maintien du réseau d'infrastructures d'accueil (points d'accueil permanents ou saisonniers, sentiers) gérées et entretenues par l'établissement :			
	- nombre de structures	12	12	12
	- km de sentiers entretenus	510	510	463
	- km de sentiers signalisés	676	676	676

Outre les actions d'entretien, les agents du Parc national tentent de prévenir la dégradation des itinéraires par la sensibilisation des randonneurs au respect des infrastructures (ne pas couper les chemins, etc.), et par le dialogue avec les bergers (cas notamment du sentier d'accès au col d'Arsine depuis le lac de la Douche, au Monêtier-les-Bains), en les incitant à conduire les troupeaux par un itinéraire bis moins sensible aux dégradations (photographie ci-contre).

Ce type d'action contribue aussi à améliorer la cohabitation entre randonnée et pastoralisme.



Signalétique : en 2014, 89 panneaux de signalétique pédestre usagés sont remplacés sur les 900 en place. Chaque refuge va progressivement pouvoir bénéficier d'un panneau d'information générique au départ des sentiers d'accès (35 panneaux posés prévus en 2015)

En outre...

- L'étude de requalification du GR 50 est menée à son terme et suscite de nombreux échanges avec les acteurs du territoire. Il en ressort notamment que l'enjeu est plus large et concerne l'ensemble de l'offre d'itinérance à l'échelle du massif. Les « 1ères pierres » du projet intitulé « Grand Tour des Ecrins » sont ainsi posées. Fin 2014, les équipes du Parc national travaillent à l'écriture d'un projet global sur lequel des recherches de financements sont engagées début 2015.

- Le Parc national et le Jardin alpin ont suscité une réunion de travail le 3 septembre 2014, associant plusieurs collectivités, pour réfléchir au potentiel d'aménagement et de mutualisation des points d'accueil du col du Lautaret. Les participants s'accordent pour travailler ensemble, en termes d'aménagements, de signalétique et d'offres touristiques sur ce site, identifié par la stratégie touristique du Conseil général .

Pour en savoir plus

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-nouvelle-maison-du-parc-est-ouverte>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/inauguration-ministerielle-de-la-maison-du-parc-de-vallouise>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/visite-ministerielle-pour-la-maison-de-vallouise>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/fermeture-du-gr-54-entre-le-lac-lauvitel-et-le-lac-de-la-muzelle>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/oisans-quatre-passerelles-retablies-apres-lorage>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-brebis-lecart-des-sentiers>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lauvitel-laces-est-retabli>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/valgaudemar-coup-de-jeune-pour-la-passerelle>

Objectif 11 . Améliorer l'accessibilité aux infrastructures d'accueil du Parc national

Les requalifications de maisons du Parc illustrent l'engagement de l'établissement en matière d'accessibilité, pour les différents types de handicap – moteur, visuel, auditif et mental.

L'année 2014 voit l'aboutissement de deux importants chantiers, les aménagements des maisons du Bourg-d'Oisans et de Vallouise.

Dans le cadre de l'extension de la maison du Parc du Bourg-d'Oisans, la salle audiovisuelle et ses annexes (accès, accueil, sanitaires, ...) font l'objet d'une attention particulière pour leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Outre les aménagements classiques demandés par la réglementation, le Parc national entend s'approcher au plus près du label « Tourisme et Handicap » en travaillant notamment sur les contrastes de couleurs.

Les travaux réalisés sur la maison de la Vallouise intègrent quant à eux, dès le cahier des charges, la nécessité d'obtenir le label national « Tourisme et Handicap ». La prise en compte de ces publics

spécifiques ainsi que celui des enfants permet d'aboutir à la réalisation d'un bâtiment fonctionnel (réalisation d'une rampe d'accès au bâtiment, mise en place d'un ascenseur, cheminements larges,...) et riche de multiples outils tactiles (maquettes, traces,... à toucher) et sensoriels (vidéos, « odoramas », ...) sur sa partie muséographique.

Au cours de l'année 2014, le Parc national met en œuvre le projet de « Mise en place d'une mission accessibilité tous publics » sur le territoire expérimental du Champsaur-Valgaudemar, projet soutenu par l'Europe dans le cadre du programme « Innovation Touristique en Milieu Rural » porté par le Pays Gapençais. Une formation de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées est organisée au profit des personnels d'accueil des deux vallées (6 offices du tourisme des 7 existants sur le territoire sont représentés). Sur le volet ingénierie, un dispositif d'expertises et d'ingénierie de projets touristiques publics et privés au regard de l'accueil des publics handicapés est initié. Dans un premier temps, près de 25 structures (hébergement, commerces, restaurants, espaces culturels et sportifs, voirie,...) bénéficient d'un diagnostic d'accessibilité. Plusieurs réunions de groupes de travail sont organisées pour le bon déroulement du projet, qui se poursuivra au 1^{er} semestre 2015.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Améliorer l'accessibilité aux infrastructures d'accueil du Parc national	Nombre de projets réalisés par l'établissement destinés à améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap	0	1	2

En outre...

Le site « Rando Écrins » mis en ligne en juillet 2013, compte, en septembre 2014, une centaine d'itinéraires de découverte du cœur. Il promeut la randonnée comme mode de découverte des patrimoines naturels et culturels du parc.

Depuis sa mise en ligne, plus de 100 000 visites ont été comptabilisées, avec des pics de fréquentation atteignant 700 visites par jour en saison estivale.

En 2014, le Parc national engage la réalisation d'une application mobile permettant d'accéder à Rando-Écrins .

Ces outils, développés à l'aide de composants sous licence open-source, sont repris et enrichis par une communauté d'utilisateurs qui s'accroît de façon continue : parcs régionaux ; parcs nationaux ; collectivités. Rando-Écrins reçoit le deuxième prix national Géoportail de l'IGN dans la catégorie « sports de nature ». D'autres améliorations sont en cours au sein de la communauté de développement ainsi constituée et toutes les évolutions associent le Parc national des Écrins .

Pour en savoir plus :

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-salle-de-cinema-inauguree>

7. PRESTATIONS D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET DE PÉDAGOGIE

Contexte et enjeux

L'action pédagogique en direction des jeunes, en particulier les scolaires, est un investissement pour l'avenir. Au-delà de l'éducation à l'environnement, l'éducation à la montagne est une cible de la charte.

Tout au long de l'année, des actions d'animation et de pédagogie s'adressent aux enfants et plus généralement au grand public (habitants des vallées ou visiteurs extérieurs). Elles visent la

sensibilisation aux patrimoines naturels, culturels et paysagers, et s'appuient sur les valeurs du Parc national et de la vie en montagne. Elles rendent compte de l'action de l'établissement public et de l'évolution des territoires.

Le lien permanent des agents au territoire contribue à cet objectif pédagogique global.

Objectif 12. Développer les actions de sensibilisation de la population à la conservation des patrimoines naturels et culturels et au développement durable

Actions pédagogiques auprès des classes locales.

En 2014, 6461 enfants dont **3499** élèves de classes locales, ont bénéficié d'une intervention d'animation des hôtesses d'accueil et gardes-moniteurs du Parc national (sans compter les classes reçues dans les maisons du Parc sans animation), dans le cadre de leurs activités scolaires.

Parmi les 3499 élèves du massif (communes du Parc et villes « portes »), ceux qui ont participé à des projets pédagogiques ont bénéficié de plusieurs interventions. Il y a eu 182 interventions réalisées dans le cadre de projets pédagogiques et de 28 animations hors projets, soit 210 interventions au total.

- Avec les collégiens, une expérimentation menée par le conseil général de l'Isère, « A la découverte de la montagne », a permis à 200 collégiens de vivre une expérience en montagne sous une forme associant pratique de terrain, nuit en montagne et rencontres de professionnels de la montagne sur leurs terrains d'exercice.

Les programmes pédagogiques mis en place par le Parc sur son territoire sont relayés sur l'espace « Jeunes découvreurs » du site internet.



Animation au Casset (Cne du Monétier-les-Bains)

Au-delà, les rendez-vous proposés au grand public dans le programme d'animation, dans les secteurs du parc national, rassemblent une partie de la population locale. Certains leur sont plus spécifiquement destinés (rencontres valléennes, restitution de programmes d'études...).

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Développer les actions de sensibilisation de la population à la conservation des patrimoines naturels et culturels et au développement durable	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une action en face à face de sensibilisation par l'établissement	8373	7 000	7700

**ce chiffre comprend tous les publics locaux et visiteurs contactés en « face à face »*

En outre ...

- Le Parc national propose sa documentation aux offices de tourisme et syndicats d'initiative, soit une quarantaine de points de diffusion. Le partenariat avec les accompagnateurs du territoire se

poursuit. Quelques journées d'information/formation sont également proposées à différents socio-professionnels (offices de tourisme, hébergeurs, animateurs de centre de vacances...).

- Le Parc national anime des réseaux de professionnels de l'accueil du public, en travaillant étroitement avec les professionnels des sports de nature, dans une logique de respect du patrimoine naturel.

- Animation des conventions concernant les pratiques sportives

Trois conventions formalisent le partenariat entre les fédérations sportives et l'établissement public, pour une bonne gestion des activités sportives réglementées en cœur de parc. Elles portent sur l'alpinisme, l'escalade et le canyoning pour l'une, le vol libre pour la seconde et le vol à voile pour la troisième. Les comités de pilotage se réunissent régulièrement, pour évaluer les pratiques sportives et le respect de la réglementation.

En 2014, la baisse significative du nombre d'infractions en matière de survol en parapente et en planeur met en exergue la bonne adéquation entre protection de l'espace naturel, sensibilisation des pratiquants et maîtrise des impacts potentiels des pratiques sportives. La qualité du dialogue avec les partenaires concernés n'est certainement pas étrangère à ce bilan globalement encourageant.



- Le Parc national participe aux groupes de travail inter-parcs sur la marque « Parc national » et le « Tourisme ». A la fin de l'été 2014, la ministre de l'écologie rappelle la priorité donnée au déploiement de la marque sur les territoires de parc national.

Les règlements d'usage pour les hébergements touristiques (dont refuges) et l'accompagnement de sorties de découverte sont validés. Les règlements pour produits agricoles sont pour une large partie en cours d'élaboration. Celui concernant le miel est validé. Fin 2014, Parcs nationaux de France valide avec les directeurs des parcs nationaux une stratégie de communication et de valorisation de la marque.

L'établissement public édite deux fois par an, le programme des animations de l'établissement et de ses partenaires (programme estival, programme hivernal). Ils contiennent les animations proposées par le Parc national, les sorties organisées par les accompagnateurs en moyenne montagne et certains événements pilotés par les partenaires. Les programmes sont diffusés en format papier et mis en ligne sur le site Internet. Ils sont également diffusés auprès des comités de promotion et offices de tourisme du territoire.

L'année 2014 est particulièrement marquée par l'anniversaire des 150 ans de la première ascension de La Barre des Écrins. De nombreux événements sont organisés dans le massif et le Parc national y est largement associé.

- L'établissement saisit l'opportunité de prospections ou de comptages « faune » se déroulant sur des territoires non exposés aux risques naturels, pour accueillir le grand public et l'informer des missions de connaissance et de protection. Les comptages d'avifaune (oiseaux migrateurs, gypaète barbu, etc...) sont des opportunités de communication et de convivialité avec les habitants des vallées et les visiteurs extérieurs.

- Le Parc national accompagne les actions de ses partenaires (guides, accompagnateurs en montagne, autres acteurs socio-professionnels, etc.), en valorisant leurs interventions notamment par ses supports de communication (site Internet, etc.), en encourageant des événementiels ou en les accompagnant directement par la participation des agents de l'établissement (Festi-nordic en hiver dans plusieurs secteurs, festival l'Écho des mots dans le Champsaur, etc.). On retiendra pour 2014, la participation aux « 150 ans de la 1ère ascension de La Barre des Écrins » et la première présentation de l'exposition « Gravier les sommets, un siècle et demi d'alpinisme dans les Écrins » à Vallouise à l'arrivée de la reconstitution de la cordée historique, le mercredi 25 juin.

- Le Parc national participe, à travers sa programmation, aux rendez-vous nationaux d'initiation et de découverte « naturaliste » tels que la « Fête de la Nature », le « Jour de la Nuit », ou, dans un autre registre, les « Journées du Patrimoine », en proposant des rendez-vous animés par les gardes-moniteurs.

- Il participe aussi activement à quelques opérations portées par des partenaires du massif visant à promouvoir et/ou développer le territoire avec des propositions touristiques en accord avec les missions du Parc. Par exemple, les « Jeudis des refuges », portés par Oisans Tourisme (Briançonnais, Oisans), ou « Traces douces », initialement portée par Hautes-Alpes Ski de fond (Valgaudemar).

- Parmi les supports de sensibilisation des publics, le Parc produit et présente des expositions itinérantes. En 2014, 14 expositions du Parc ont été intégrées aux programmes d'animation : 26 installations au total, présentées dans ses structures d'accueil. Six conventions de prêt ont été établies avec des emprunteurs du massif (musée, établissements scolaires, offices de Tourisme...), et le Parc a accueilli 5 expositions d'artistes, d'associations ou d'écoles.

Pour en savoir plus

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/colleges-la-montagne>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/patrimoines-du-jour-et-de-la-nuit>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/gravir-les-sommets-des-ecrins-une-nouvelle-exposition>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/le-defi-des-collegiens-de-mauzan>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/les-ecoles-sont-de-sortie>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-fete-de-la-nature-cette-semaine>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/le-sentier-des-ecoliers-la-fete-des-jardins>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sortez-accompagnes>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/les-eleves-du-bourg-doisans-la-decouverte-des-bouquetins>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/traces-douces-en-champsaur-et-valgaudemar>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/participez-la-prospection-des-faucons-pelerins>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/journee-dechange-avec-les-accompagnateurs-dans-le-valbonnais>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/festinordic-dans-le-valgaudemar>

8. CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PÉDAGOGIE

Contexte et enjeux

Historiquement, le Parc national a une politique éditoriale active et reconnue : la qualité et le succès des produits contribuent à l'image du Parc et du territoire, à la fidélisation des clientèles, ainsi qu'aux ressources propres de l'établissement.

L'importante base de données « images », irriguée par l'engagement continu et renouvelé des agents de terrain, est actualisée régulièrement.

Objectif 13 . Renforcer la communication, notamment locale, sur le parc national

Les supports de communication sont très divers : éditions papier (livres, brochures, journal, etc.) ; expositions et supports signalétiques ; supports électroniques en développement rapide.

Le site Internet a bénéficié de 200 nouveaux articles. L'approche « magazine » favorise les relations presse (locale et spécialisée).

Plus de 600 visites sont comptabilisées par jour sur le site et 5700 internautes sont abonnés à la lettre d'information au 31 décembre 2014. Par ailleurs, quelque 5300 personnes suivent la page Facebook et 425 abonnés via Twitter. Le site internet est actualisé en 2014 : nouveau CMS utilisé plus sûr et mieux adapté à nos besoins, nouvelle charte graphique plus sobre et laissant une place plus importante à l'image et des contenus complémentaires développés pour mieux valoriser les patrimoines du territoire et les actions du Parc. La refonte du site est achevée en décembre 2014.

La boutique, rénovée en 2013, monte en puissance. Le Parc national s'attache à renouveler – pour autant que possible – une partie des produits mis en vente.

L'application « bouquetins » développée fin 2013 connaît également un succès croissant ; elle est régulièrement citée dans la presse locale. « Produit dérivé » d'un programme de recherche sur le

Bouquetin des Alpes, elle permet de suivre à distance les déplacements des animaux équipés d'un collier GPS.

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, la réalisation du film « Le canal » a été bouclée fin 2013. Cinq projections publiques ont lieu entre janvier et août 2014 auprès des habitants afin de présenter l'intérêt des canaux d'irrigation pour l'agriculture comme pour le maintien des zones humides et de certaines espèces. Trois projections sont annoncées par la presse locale et donnent lieu à des articles les jours suivants.

Une seule édition de « l'Écho des Écrins » (12 pages A3) consacrée aux actions pédagogiques du Parc national, à la maison du Parc de Vallouise et aux 150 ans de l'ascension de La Barre des Écrins. Parution mi-juin. 25 000 exemplaires - 22 000 exemplaires diffusés dans les boîtes à lettres des habitants du territoire. Des lieux de dépôts s'organisent progressivement pour compléter la diffusion postale (dont stop pub et diffusion imparfaite). Le journal est mis en ligne sur le site internet.

Du fait du non renouvellement du poste de webmestre, deux lettres d'information électronique seulement sont diffusées en 2014, en janvier et avant l'été pour l'anniversaire des 150 ans de La Barre, notamment.

L'appropriation de l'image du Parc national au niveau local par les partenaires est également importante. En 2014, 72 « sous-licences » ou conventions autorisent l'utilisation du logo partenaire (offices de tourisme, collectivités, associations, partenaires techniques et socio-professionnels).

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Renforcer la communication, notamment locale sur le parc national	- Nombre de consultations sur le site internet de l'établissement	237000	260 000	222 000 + 80 000 (Rando Écrins)
	- Nombre d'abonnés à la lettre électronique du Parc national	5 300	5 300	5700

En outre...

- L'établissement s'attache à cultiver une relation étroite avec la presse, relais d'information sur le territoire et sa vie, et les activités menées ou soutenues par l'établissement public.
- Le Parc national est régulièrement présent dans les colonnes de la presse écrite, radiophonique et télévisuelle locales. Faire appel aux correspondants locaux est un moyen efficace de valoriser les activités du Parc. Un partenariat est établi avec la RAM, radio associative des Hautes-Alpes qui met en place et pérennise les « Chroniques nature ». Chaque semaine, une interview d'un agent du Parc national sur une espèce, un programme de suivi, une action de l'établissement public... Ces sujets sont également diffusés via le site internet du Parc national.
- La sortie du film « Minuscule » (avec une avant-première à Gap en janvier), les 150 ans de l'ascension de La Barre des Écrins, l'inauguration de la maison du Parc de Vallouise (avec la venue de la ministre), le site Rando-Écrins (qui affiche près de 100 itinéraires) et la reconstruction du refuge de l'Aigle, sont quelques-uns des sujets qui ont été portés à l'échelle de la presse nationale.
- La question du loup, et notamment les opérations menées dans le Valgaudemar, engendrent de très nombreux articles et commentaires.

- L'établissement public renouvelle régulièrement ses fonds iconographiques. La photothèque compte 43 000 documents (photos ou images) au 31 décembre 2014, 5 000 documents nouveaux sont mis en ligne en 2014, soit une augmentation de 13 % de notre fond images. A cela s'ajoute un nouveau fond "timelapse", photos réalisées par les appareils-photos automatiques dans le cadre de suivis scientifiques avec 12 300 images.
- Une nouvelle exposition pédagogique, conçue par le Parc national des Écrins, sur le thème « Des indices à la trace » est présentée dans son centre d'accueil du Casset, au Monétier-les-Bains. L'objectif, apprendre à observer car les animaux sont nombreux dans le parc mais pas toujours faciles à voir !
- L'établissement accompagne nombre de ses partenaires dans la production de supports pédagogiques ou leurs actions de terrain. Ainsi, en 2014, l'établissement a soutenu la création par le REEMA (Réseau d'éducation à la montagne alpine), et la Coordination Montagne d'un « Guide pratique pour réussir sa sortie en refuge de montagne pour des mineurs encadrés », à destination des enseignants et organisateurs de séjours en refuge.
- Enfin, en 2014, l'appui ponctuel à la production audiovisuelle par des partenaires de l'établissement (film « Là-haut sur la montagne », film sur le refuge de l'Aigle, film en cours de réalisation « La quête du loup sauvage ») démultiplie l'action de sensibilisation du Parc national vis à vis des patrimoines du territoire.

Pour en savoir plus

www.ecrins-parcnational.fr/actualite/nouveautes-en-boutiques

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/lecho-des-ecrins-lecole-de-la-nature><http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/sortir-avec-des-jeunes-en-refuge>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-indices-la-trace-une-nouvelle-exposition>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/des-marmottes-de-prapic-aux-loups-du-mercantour>

<http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/chroniques-radio-rendez-vous-nature-sur-la-ram>

9. SOUTIEN ET MANAGEMENT

Contexte et enjeux

Le pilotage de l'établissement s'inscrit dans le double contexte de la mise en œuvre de la charte, et de la réduction des subventions accordées par l'État.

La situation budgétaire tendue résulte de la nécessaire contribution à la réduction de la dette publique. Elle a accentué les difficultés de gestion de l'établissement en 2014.

Par ailleurs, l'établissement s'implique dans les initiatives de mutualisation et de « services communs » avec les autres parcs nationaux, sous l'égide de Parcs nationaux de France.

Parallèlement, la mise en œuvre de la charte nécessite des moyens d'ingénierie et d'intervention à la hauteur de cet enjeu.

Levier essentiel de réussite, la formation des personnels vise l'adaptation de l'équipe aux enjeux de la charte.

Objectif 14 . Développer la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public

Un bilan carbone simplifié, basé sur les consommations énergétiques liées à l'immobilier et à la mobilité est réalisé.

Seuls les trajets réalisés dans le cadre professionnel sont pris en compte. Ce taux ne comprend ni les trajets domicile-travail, ni les trajets réalisés par les sous-traitants mandatés par l'établissement.

Rappel des valeurs de 2013

	Total 2013	Equivalent kg CO2	Total 2013 eq. Kg CO2
Mobilité			
Gazole (en litre)	23 735,65	2,66	63136,829
Essence (en litre)	49,83	2,42	120,5886
Gpl (en litre)	0	2,37	0
Véhicules des salariés utilisés dans le cadre professionnel (en km)	13 378	0,05	668,9
Train (en km)	48 668	0,03	1460,04
Avion (en km)	0	0,22	0
Sous-total mobilité			65 386,35
Energies / immobilier			0
Gaz (en litre)	21 798	2,37	51 661,26
Fuel (en litre)	29 085	2,66	77 366,1
Electricité (en KWh)	137 850	0	0
Sous total énergies			129 027,36
TOTAL			194 413,71

*Coefficients : sources CO2 logic et ADEME

Valeurs de 2014

	Total 2014	Equivalent kg CO2	Total 2013 eq. Kg CO2
Mobilité			
Gazole (en litre)	28 997,00	2,66	77132,02
Essence (en litre)	160	2,42	387,2
Gpl (en litre)	0	2,37	0
Véhicules des salariés utilisés dans le cadre professionnel (en km)	13 184	0,05	659,2
Train (en km)	35 249	0,03	1057,47
Avion (en km)	0	0,22	0
Sous-total mobilité			79235,89
Energies / immobilier			
Gaz (en litre)	22 307	2,37	52867,59
Bois (en m-cubes)	90	0	
Fuel (en litre)	28 417	2,66	75589,22
Electricité (en KWh)	88 532	0	0
Sous total énergies			128456,81
TOTAL			207692,7

Le bilan carbone pour 2014 est donc de 79,2 tonnes d'équivalent carbone en ce qui concerne les consommations énergétiques liées à la mobilité (contre 65 tonnes en 2013 et 84 en 2012).

Les kilomètres parcourus avec les véhicules de service en 2014 représentent un total de 500 600 km dont 169 847 pour le siège (509 800 km en 2013 dont 159 134 km pour le siège).

La diminution globale des kilomètres parcourus en véhicule de service est à nuancer :

- augmentation de 6,7 % pour le siège (à corrélérer avec la baisse des km parcourus en train)
- diminution de 2,6 % des km parcourus dans les secteurs.

Le bilan carbone est de 128,5 tonnes d'équivalent carbone pour les consommations énergétiques des bâtiments professionnels (contre 129 tonnes en 2013 et 180 en 2012). Ce chiffre confirme l'effort de sobriété engagé l'an passé.

Afin de réduire cette consommation, une politique de sobriété a été mise en place en 2013.

Des réflexions et travaux sur l'isolation du bâti et sur la consommation d'énergies fossiles et le recours à d'autres énergies alternatives se poursuivent.

Les travaux sur la maison du Parc de Vallouise vont dans ce sens et l'évaluation de l'impact de la politique d'amélioration du parc immobilier se fera dans la durée.

L'importante baisse constatée entre les années 2012 et 2013 (plus de 26 %) était à relativiser dans la mesure, notamment, où la consommation énergétique des locaux temporaires du secteur de Vallouise en 2013 était essentiellement électrique.

Une double comparaison, de 2014 à 2013 et 2012, semble pertinente. Celle-ci amène quelques commentaires :

- la consommation de gazole, plus faible qu'en 2012, augmente cependant fortement par rapport à 2013 (+ 22%). Ce constat est corrélé avec,
 - une augmentation parallèle du kilométrage parcouru par les agents du siège (intensification des échanges dans le cadre de la mise en place des conventions de partenariat, etc.)
 - une réduction du kilométrage parcouru en train (-27,6 % par rapport à 2013) ;
 il s'agit d'un transfert de charge entre rail et voiture.

La tendance évolutive de la consommation « carbone » sera à appréciée sur une période plus longue. Un bilan carbone simplifié, basé sur les consommations énergétiques (carburants et combustibles, électricité...), avec la fixation et le suivi d'objectifs de maîtrise et réduction, donnera des indicateurs pertinents et susceptibles de fédérer l'équipe autour d'une politique partagée de sobriété (économies par l'isolation sur le bâti, ...)

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Développer la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public	- stratégie d'intervention formalisée et approuvée en conseil d'administration	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	- réalisation d'un bilan carbone, puis fixer des objectifs de réduction	194 413 kg CO2 en 2013 (-26,6%)	Bilan annuel : moins 4% par rapport bilan initial	207 693 kg de CO2 en 2014 (-21.3% par rapport au bilan initial)

Objectif 15 . Mettre en œuvre un plan de réorganisation de l'établissement public pour la mise en oeuvre de la charte en tenant compte des contraintes sur les moyens

Dans le contexte de mise en œuvre de la charte, une décroissance rapide des moyens a appelé une nouvelle étape de la réorganisation.

Le schéma de réorganisation approuvé par le Conseil d'administration du 6 juillet 2012 est modifié par un nouveau schéma approuvé par le Conseil d'administration du 7 mars 2014. Les missions du pôle DLIF (développement local et ingénierie financière) sont précisées :

- suivi transversal de la charte et du programme d'actions,
- évaluation et rapportage du COB et de la charte,
- contribution au suivi des subventions attribuées et reçues,
- gestion de l'ingénierie financière et du mécénat,
- appui aux actions de développement local conduites par les secteurs,
- le cas échéant, gestion d'autres dossiers transversaux

Une nouvelle organisation territoriale est mise en place de façon progressive. Quatre secteurs remplacent les sept secteurs initialement existants qui deviennent des « implantations ». Sont fusionnés : Champsaur et Valgaudemar ; Briançonnais et Vallouise ; Oisans et Valbonnais. Les fusions interviendront en 2015 et 2016 à l'occasion de mouvements de personnels anticipés.

L'organisation générale du siège est conservée : nombre, dénomination et attributions des services. Mais des réductions d'effectifs sont programmées jusqu'en 2017 :

- Le conseiller culture/éducation du directeur n'est pas remplacé. Ses attributions sont transférées au service accueil/communication (SCOM).
- le poste de webmestre/développeur n'est pas reconduit.
- Les chargés de mission de tous les services du siège contribuent par roulement au secrétariat du conseil scientifique.
- En matière de fonctions supports, des départs en retraite sont susceptibles de ne pas être remplacés par des recrutements externes à partir de 2015. On compte à cette fin sur l'effet des mutualisations prévues sous l'égide de Parcs nationaux de France puis de l'Agence française de la biodiversité.
- L'effectif du pôle DLIF passe de 4 à 3 agents. Ce pôle met en place les bases de la stratégie de diversification des ressources de l'établissement (cofinancements, dons, mécénat) et participe aux réflexions sur la mise en place des programmes régionaux

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Mettre en œuvre un plan de réorganisation de l'établissement public pour la mise en œuvre de la charte tenant compte des contraintes sur les moyens	État d'avancement de l'élaboration du plan de réorganisation interne (schéma et calendrier) et de sa mise en œuvre	Calendrier de mise en œuvre respecté. Lancement d'une deuxième réorganisation	Tenue du calendrier de mise en œuvre	Approbation d'une adaptation de l'organisation de l'établissement public, en Conseil d'administration du 7 mars 2014.

Afin de prévenir les risques psycho-sociaux liés à ces évolutions en cours, une cellule d'écoute est mise en place sous l'égide de l'assistante sociale.

Objectif 16 . Optimiser le dispositif de pilotage global de l'établissement

Les modalités de pilotage des unités sont précisées avec les réorganisations de juillet 2012 et de mars 2014.

La création du pôle DLIF renforce le potentiel d'ingénierie financière et de projet.

Mise en place du dispositif d'évaluation de la charte

En 2014 l'établissement participe activement au groupe de travail inter-parcs sur l'évaluation des chartes. Il mobilise le Conseil scientifique sur le processus d'évaluation

Le dispositif d'évaluation est adopté par le Conseil d'administration du 5 juillet 2014 : un comité d'évaluation doit être créé en 2015; ses attributions et sa composition sont définies. Un premier travail sur les questions évaluatives et indicateurs est réalisé en interne à l'établissement et devra être finalisé début 2015.

En 2014, le Parc national procède à l'évaluation des outils disponibles pour le suivi des programmes d'actions et d'évaluation de la charte. Il est mandaté par le groupe inter-parcs ad hoc pour tester l'outil « EVA » utilisé par les parcs naturels régionaux. Fin 2014, le collège des directeurs de parcs nationaux décide de retenir cet outil pour chaque établissement.

En 2014, le comité technique se réunit 3 fois, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail 3 fois, et la commission consultative paritaire des personnels contractuels 1 fois.

Des éléments descriptifs plus complets sont fournis dans le bilan social de l'établissement.

Ces commissions sont renouvelées à la suite des élections des représentants des personnels du 4 décembre 2014.

2014 est également l'année de la mise en place d'un groupe de travail interne ayant pour finalité d'œuvrer à l'actualisation du règlement intérieur de l'établissement public tout au long de l'année 2015.

Objectif	Indicateur	Cibles		
		Réf. 2013	Objectif 2014	Réalisé 2014
Optimiser le dispositif de pilotage global de l'établissement	- élaboration et mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation de la charte - Nombre de réunions des instances de dialogue social (CHS-CT, CT, CCP)	Contenu du programme d'actions élaboré. Outils de pilotage et de suivi en cours de conception. 8	Mise en œuvre et premier bilan étape en fin de COB 6	Processus d'évaluation de la charte en cours de finalisation 7

En outre...

L'établissement

- participe activement à la dynamique inter-parcs (le directeur préside le collège des directeurs ; le directeur-adjoint pilote un groupe de travail inter-parcs) ; d'une manière générale, l'ensemble de l'équipe technique s'investit dans les groupes de travail ;
- met à la disposition de la communauté des parcs nationaux, l'application Géotrek avec son module relatif à la gestion des sentiers et son module qui présente en ligne l'offre de randonnée et de découverte des patrimoines. Pur produit de l'ingénierie de pointe du pôle systèmes d'information du Parc national, Géotrek est une réussite majeure, tant en termes de conception que de mutualisation. En octobre 2014, les directeurs des parcs nationaux décident d'adopter cette application comme outil de référence pour la gestion des sentiers et la structuration de l'offre de randonnée. Aujourd'hui, la communauté d'utilisateurs compte 15 établissements qui contribuent chacun à leur mesure à des développements complémentaires de l'outil.
- participe aux réseaux régionaux d'espaces protégés ;
- participe à la vie du Réseau alpin des espaces protégés, de manière ponctuelle pour des raisons de disponibilité.

En matière de gestion financière et de projet, le Parc national :

- met en place les bases de la stratégie de diversification des ressources de l'établissement (cofinancements, dispositif de dons défiscalisés, mécénat) et participe aux réflexions sur la mise en place des volets régionaux des programmes structurels (POIA, FEDER, ...),
- finalise, fin 2014, le dossier d'agrément en vue de l'accueil de services civiques. L'agrément est obtenu en décembre 2014, pour des 1ers services civiques en 2015,
- engage une professionnalisation de membres de son équipe dans le champ de l'ingénierie financière et de projet, notamment dans le cadre d'un programme de formation piloté par le Parc naturel régional du Queyras.

III- TABLEAU DES MOYENS

Le Contrat d'objectifs 2012–2014 fixe les objectifs pour l'établissement, mais ne précise pas les engagements financiers et en personnel de la part de l'État au-delà de 2012.

En 2014, la SCSP versée s'élève à 7 143 530 €.

La masse salariale, de 5 713 998 €, représente 80% de la dotation versée.

Le fonctionnement courant, de 627 266 €, représente 8,7% de la dotation versée.

La part résiduelle réservée au programme d'actions est donc de 194 348 €, soit 2,72 %.

Dans le tableau qui suit, les dépenses effectuées sont réparties selon les 9 domaines d'activité du COB de la manière suivante :

- la masse salariale est ventilée selon le résultat issu de la saisie par les agents de la ventilation de leur temps de travail dans le logiciel Virtualia. La valorisation en euros de ces données ETPT est effectuée en affectant à l'ETPT total annuel ainsi ventilé sur les domaines pour chaque agent, son coût individuel annuel chargé (salaire + toutes charges salariales).
- le fonctionnement courant de l'établissement est ventilé selon la répartition du total de la masse salariale entre les 9 domaines, résultant des calculs précédents.
- enfin la part correspondant au paiement des actions des programmes 2014 et antérieurs a été ventilée selon la répartition des dépenses entre les 9 domaines d'activités du COB.

TABLEAU DES ESTIMATIONS DE MOYENS
(usage des moyens financiers et humains alloués par la tutelle)

	ETP				ETPT				Répartition des sommes mandatées et versées en %*	
	2013 nombre	2013 %	2014 nombre	2014 %	2013 nombre	2013 %	2014 nombre	2014 %	2013 %	2014 %
1. Surveillance du territoire et police de l'environnement	10,8	11,4	10,3	11,2	10,7	10,3	10,5	10,5	10,9	7,8
2. Connaissance et suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager	22,4	23,4	20,3	21,9	21,8	21	21,4	21,3	24	17,8
3. Participation à la recherche scientifique	2,8	2,9	2,1	2,3	2,8	2,7	2,7	2,7	2,9	2,1
4. Prestations de conseil, études et ingénierie	11,2	11,8	12,3	13,3	10,7	10,2	12	12	13,3	12,5
5. Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	2,5	2,6	3,6	3,8	2,4	2,3	3,5	3,5	3	4,9
6. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil	8,5	8,9	7,6	8,3	13,3	12,8	11,7	11,7	8,8	23,5
7. Interventions d'accueil et d'animation	11,7	12,3	10,3	11,1	14,9	14,4	13,1	13,0	10,3	8,7
8. Création de supports de communication et pédagogie	6,8	7,2	6	6,5	7,1	6,8	6,1	6,1	7,3	5,1
9. Management et soutien	18,7	19,6	20	21,6	20,2	19,5	19,3	19,2	19,5	17,5
TOTAL dotation DCSP, ligne parcs nationaux	95,4	100	92,5	100	104	100	100,3	100	100	100

* En pourcentage du cumul des sommes mandatées et versées (pour le programme d'actions, pour le fonctionnement sensu-stricto et pour les salaires)



DEUXIÈME PARTIE

MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC NATIONAL

BILAN 2014

I - BILAN DES CONVENTIONS D'APPLICATION DE LA CHARTE

La charte exprime notamment un projet de développement soutenable du territoire, dont une des finalités est de fédérer l'ambition de l'établissement public, des communes, des professionnels et des habitants pour une montagne de haute valeur patrimoniale, vivante, dynamique et accueillante. Elle est mise en œuvre concrètement au travers des programmes d'actions triennaux définis par l'ensemble des partenaires.

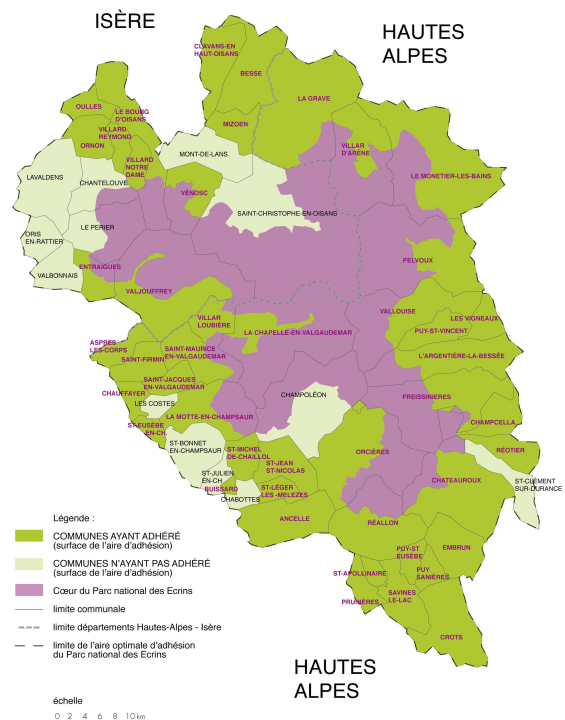
Dans le premier programme 2014-2016, les actions identifiées correspondent aux missions fondamentales du Parc national dans la zone cœur et aux projets définis avec les collectivités et autres acteurs de l'aire d'adhésion. Elles sont portées par le Parc national ou par des collectivités locales, des structures socio-professionnelles ou des associations.

Ces actions contribuent à l'amélioration du cadre de vie, de l'économie locale et à la préservation des patrimoines : rénovation des fours de villages, accompagnement des plans locaux d'urbanisme, interventions auprès des publics scolaires, suivi des alpages, aides agro-environnementales,...

Dans certains cas, le Parc national assure la maîtrise d'ouvrage. Pour d'autres projets, il intervient comme partenaire technique, partenaire financier ou simplement en qualité de personne publique consultée.

Le partenariat entre le Parc et les communes adhérentes pour les trois années 2014, 2015 et 2016 est formalisé dans des conventions d'application de la Charte. Au 31/12/2014, 39 communes ont signé avec le Parc une convention d'application de la charte. Sur les 7 communes restantes, les signatures devraient intervenir en janvier 2015. Des contrats de partenariat seront également signés avec les communautés de communes, conseils généraux, conseils régionaux, associations, fédérations sportives ou professionnelles, chambres consulaires, associations, etc.

État d'avancement des signatures au 31/12/2014 : 39 conventions signées sur les 46 communes adhérentes.



Commune	Date de signature de la convention
Ancelle	à venir
Argentière-la-Bessée (I')	08/11/2014
Aspres-les-Corps	15/05/2014
Besse	12/02/2014
Bourg-d'Oisans	12/02/2014
Buissard	05/05/2014
Champcella	26/02/2014
Châteauroux-les-Alpes	à venir
Chauffayer	10/11/2014
Clavans	16/01/2013
Crots	22/09/2014
Embrun	11/12/2014
Entraigues	14/02/2014
Freissinières	16/09/2014
La Chapelle-en-Valgaudemar	Signature en janvier 2015
La Grave	24/04/2014
La Motte-en-Champsaur	à venir
le Monétier-les-Bains	27/02/2014
Mizoen	21/02/2014
Orcières	17/10/2014
Ornon	04/07/2014
Oulles	à venir
Pelvoux	28/05/2014
Prunières	05/06/2014
Puy-Saint-Eusèbe	10/04/2014
Puy-Saint-Vincent	10/06/2014
Puy-Sanières	10/09/2014
Réallon	08/10/2014
Réotier	16/09/2014
Saint-Apollinaire	20/10/2014
Saint-Eusèbe-en-Champsaur	à venir
Saint-Firmin	28/05/2014
Saint-Jacques-en-Valgaudemar	18/08/2014
Saint-Jean Saint-Nicolas	27/06/2014
Saint-Léger les mélèzes	19/05/2014
Saint-Maurice-en-Valgaudemar	25/06/2014
Saint-Michel de Chaillol	08/07/2014
Savines-le-Lac	16/09/2014
Valjouffrey	01/07/2014
Vallouise	21/05/2014
Venosc	18/02/2014
Vigneaux (les)	17/02/2014
Villar Loubière	à venir
Villar-d'Arène	12/02/2014
Villard-Notre-Dame	29/01/2014
Villard-Reymond	13/06/2014

II - QUELQUES ZOOMS SUR DES ACTIONS CONDUITES EN 2014

1. Un programme de suivi innovant : le suivi « GPS » des populations de bouquetins dans le parc national des Ecrins

En 2013, 20 ans après les dernières réintroductions, un programme de capture et de marquage de bouquetins a débuté dans le massif des Écrins . Son originalité tient à l'utilisation, pour la première fois sur cette espèce, de colliers GPS avec transmission satellitaire des données.

A ce jour, 41 animaux ont été capturés (16 femelles et 25 mâles) et 31 colliers ont été posés.

1/ Rappel des objectifs

Comme suite aux trois réintroductions opérées sur le massif depuis 1959, des « anomalies démographiques » sont constatées sur les populations de bouquetins des Écrins.

Trois hypothèses sont avancées : la pathologie, le braconnage, la difficulté d'adaptation de l'espèce au milieu. Pour tenter d'apporter des réponses, des bouquetins sont capturés et équipés de colliers GPS avec transmission satellitaire.

L'étude du suivi des déplacements permet de constater l'utilisation du milieu et d'étudier la cohabitation avec les cheptels domestiques. En outre, le marquage des animaux apporte des éléments de dynamique de population concernant les taux de survie, de fécondité et de recrutement. Ce programme permet également une évaluation de l'état sanitaire, par l'analyse des prélèvements effectués lors de la capture, par la biométrie et par la possibilité d'autopsier des cadavres frais grâce à l'alerte mortalité donnée par ces colliers en cas d'immobilisation prolongée.

2/ Premiers résultats

Après un an de recueil des données, une première analyse est réalisée en 2014 par une étudiante vétérinaire dans le cadre de sa thèse.

D'un point de vue technique, cette première année de suivi permet de valider les choix de programmation des colliers visant à optimiser le rapport nombre de données / longévité des colliers. Plus de 80 % des données de localisation attendues sont valides et présentent une bonne précision. Quelques colliers présentent - en particulier pour les grands mâles - des dysfonctionnements, attribuables aux chocs infligés lors des combats (9 colliers sont récupérés). Deux animaux équipés meurent au cours de cette période et l'un d'eux est autopsié.

Sur le plan sanitaire :

- 41 analyses sérologiques sont réalisées en 2014.

Quatorze maladies sont recherchées à partir des anticorps et une à partir des antigènes (pestivirus).

La chlamydie, maladie abortive, est retrouvée dans 5 % des prélèvements ; 10 % des prélèvements sont positifs en fièvre de Queensland ; 28 % des sérologies sont positives pour les pestivirus.

Au total, 40 % des prélèvements révèlent une positivité vis à vis de maladies abortives, ce qui fait craindre un éventuel impact des maladies d'élevage sur la reproduction et sur la dynamique de population.

Le CAEV (arthrite-encéphalite caprine à virus) est signalé pour 5 % des prélèvements. Cette maladie transmise par voie vénérienne par les chèvres férales est une menace réelle pour les populations de bouquetins, compte tenu du fort pouvoir pathogène de ce virus chez l'ibex.

Ces maladies sont transmises par la faune domestique lors de cohabitation en altitude dans la durée ou par partage des zones d'alimentation.

- Les résultats d'analyses parasitologiques restent « dans la norme » et ne soulèvent pas d'inquiétude particulière.

- Deux autopsies ont pu avoir lieu : dans les deux cas, l'autopsie conclut à une maladie caséreuse. La maladie caséreuse a déjà été identifiée comme responsable de la mort d'au moins 3 bouquetins dans le Parc national des Écrins.

Un premier bilan des déplacements des animaux marqués peut être réalisé.

Les migrations ont lieu de mi-mai à mi-juin et de début octobre à début novembre. Au printemps 2014, ces déplacements saisonniers sont anticipés d'une quinzaine de jours par rapport à 2013. Certains animaux restent toutefois sédentaires, les observations confirmant l'existence de stratégies individuelles, alors que d'autres sont capables de déplacements importants et rapides en aller-retour.

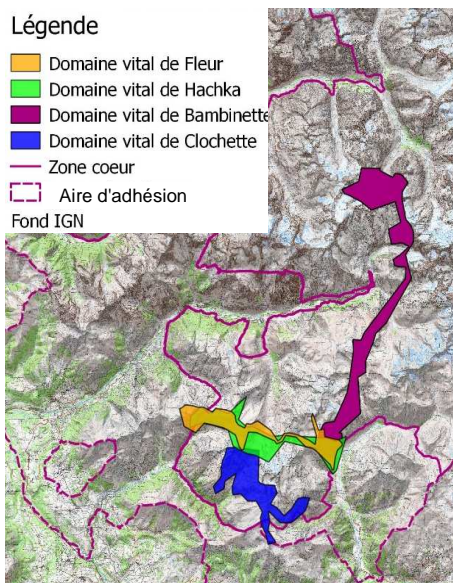
La taille des domaines vitaux est supérieure chez les mâles et les quartiers d'été ont une plus grande superficie : sur l'année, la taille des quartiers saisonniers varie de 8 à 27 km².

Les déplacements observés mettent en évidence des corridors de déplacements, ils ne laissent pas supposer de difficultés d'adaptation au milieu.

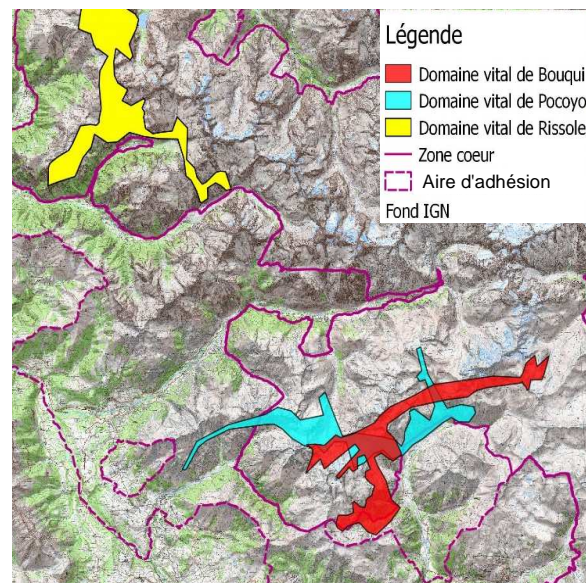
Les mâles se déplacent plus que les femelles, surtout en été et pendant le rut (décembre/janvier), période durant laquelle ils peuvent parcourir la totalité de leur domaine vital. Les femelles quant à elles, se déplacent moins en juin lors de la mise bas, ce qui permet de déterminer le lieu et la date de cet événement.

Les animaux utilisent préférentiellement une orientation sud-est et des pentes fortes, surtout les femelles jusqu'à 62 ° et surtout en hiver.

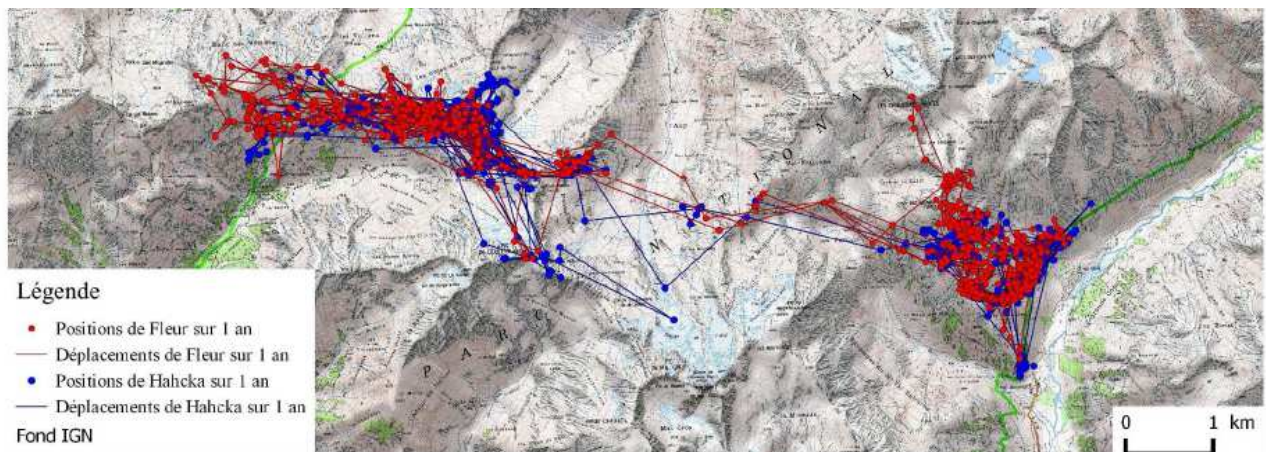
Enfin, le suivi des animaux marqués apporte des données sur la reproduction des femelles et les taux de survie des jeunes et des adultes.



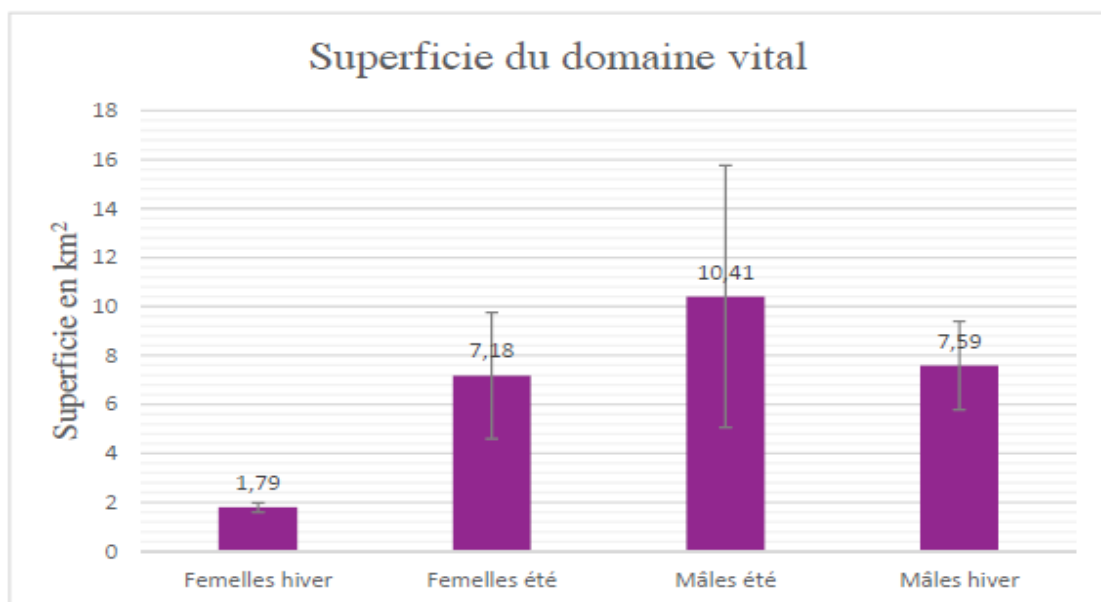
Domaines vitaux de 4 femelles en 2013/2014



Domaines vitaux de 3 mâles en 2013/2014



Mise en évidence des corridors de déplacements : mobilité sur une année de Fleur et Haheka



3/ Perspectives

Quinze nouveaux colliers seront posés en 2015, ce qui permettra d'abonder les données sanitaires et de géolocalisation. Les données collectées jusqu'à mi-2015 seront traitées par le laboratoire d'écologie alpine (LECA) de Grenoble.

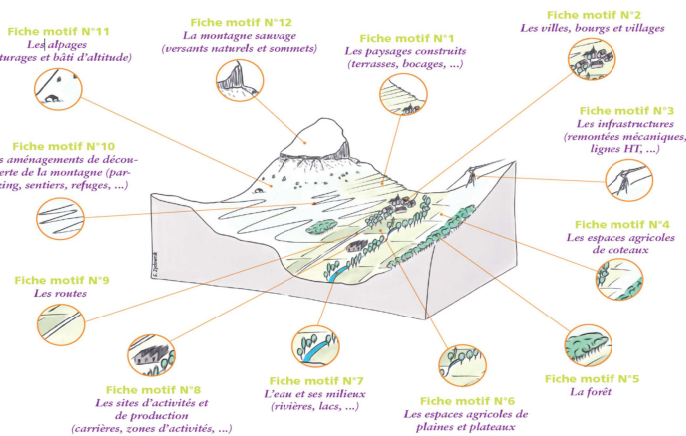
Outre la suite de l'analyse des déplacements (détermination de corridors écologiques) et des domaines vitaux, des données de dynamique des populations, ce sera l'occasion d'interpréter les données d'activité des animaux et de mieux cerner la cohabitation avec les cheptels domestiques.

2. Une étape déterminante pour l'atelier paysages : la production de la « Boîte à outils Motif paysages »

« Motif paysages » est un outil qui vise à conjuguer aménagement et qualité paysagère.

Territoire de contrastes, le parc national des Écrins présente un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable et diversifié. De nombreux paysages « naturels », « construits » ou encore « habités » méritent l'attention de tous afin de préserver ces patrimoines et l'attractivité du territoire.

Élaboré par l'Atelier paysage du Parc national des Écrins, qui s'est entouré de partenaires pour concevoir cet outil, « MOTIF paysages » est à la fois une démarche collaborative et une « boîte à outils » de terrain.



Qu'est ce qu'un motif ? Route, forêt, village, cours d'eau, plaine agricole... Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de la nature et/ou de l'homme. Les unités paysagères sont constituées de l'imbrication de plusieurs motifs.

La méthode repose sur la mobilisation de ces acteurs lors d'un atelier de terrain, organisé le plus en amont possible des projets, afin d'enrichir les réflexions et élaborer un premier diagnostic.

Lors de la phase de construction de cet outil, 3 ateliers de terrains ont été organisés, dont 2 en 2014 (Saint-Michel-de-Chaillol et Puy-Sanières).



Clé de compréhension des paysages et de discussion entre les acteurs,

« MOTIF paysages » promeut l'observation des territoires in situ.

C'est un outil pour tous les acteurs qui observent et participent de près ou de loin à l'évolution des paysages.

Grâce à une large diffusion, la démarche « MOTIF paysages » participe à l'émergence d'une culture commune pour une meilleure prise en compte des paysages dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire.

Outil opérationnel, « MOTIF paysages » est complémentaire aux Atlas des paysages des Hautes-Alpes et de l'Isère, qui apportent une base de connaissances à des échelles plus larges.

D'un point de vue pratique, la boîte à outils MOTIF paysages se présente sous la forme d'un dossier technique sous chemise, regroupant deux séries de fiches :



- 12 fiches « motifs » pour comprendre, qui décrivent chacun des grands motifs paysagers rencontrés dans le parc national des Écrins. Elles attirent l'attention sur les enjeux et les dynamiques d'évolution qu'il convient de prendre en considération à l'amont des projets. Très synthétiques, ces fiches n'ont pas vocation à apporter des solutions détaillées ; elles se veulent des clés de lecture.
- 3 fiches « études de cas » qui illustrent, à partir d'exemples concrets, des démarches et des réalisations adaptées aux enjeux de préservation ou de mise en valeur des paysages.

C'est à l'occasion de la « journée paysage », organisée par le préfet des Hautes-Alpes et ses services, que cet outil a été présenté. « Comment mieux agir ensemble ? Comment faire pour que nos paysages reflètent nos désirs ? » Ces questions étaient au centre de la rencontre, première du genre dans le département des Hautes-Alpes, le 16 octobre dernier au domaine de Charance, à Gap.



Des exposés et synthèses d'études autour de démarches en cours dans les Hautes-Alpes ont favorisé les échanges et débats entre plus de 80 personnes, élus, professionnels et techniciens venus du département et d'ailleurs.

Un film documentaire réalisé tout au long de la journée sera prochainement disponible et accompagnera les six panneaux d'exposition retraçant ces démarches.

En 2015, l'objectif est de poursuivre le travail de fond sur cette thématique et d'entretenir la dynamique avec les différents partenaires. Par ailleurs, il s'agira d'utiliser cet outil dans le cadre de nouveaux projets engagés sur le territoire.

3. Deux maisons de Parc requalifiées : maison de Parc de Vallouise et maison de Parc du Bourg-d'Oisans

Maison du Parc de Vallouise – projet de requalification

La nouvelle maison du parc a été inaugurée le 7 juillet 2014 par Ségolène Royal, ministre de l'écologie.

Tout en renforçant son rayonnement et son intégration dans le tissu local, le projet améliore les performances énergétiques du bâtiment et son accessibilité à tous les publics.

Ce projet de requalification de la Maison du Parc répond à des exigences de qualité, de modernité et de polyvalence.



La cible prioritaire est l'accueil des enfants, scolaires et public familial. Par ailleurs, la labellisation "tourisme et handicap" est recherchée pour les 4 handicaps. En effet, le Parc se doit d'ouvrir ses portes à tous les publics.



La maison du Parc propose aux visiteurs une exposition permanente invitant à la découverte du territoire et de ses patrimoines. Cette exposition se veut ludique et interactive et fait appel aux sens. Photographies, dessins, vidéos, cloches sonores, "odoramas", maquettes tactiles, théâtre optique... autant de supports pour essayer d'appréhender le territoire dans toutes ses composantes.

Enfin, le dispositif est complété par une salle audiovisuelle permettant d'organiser projections et conférences et par un coin lecture permettant à chacun, petits et grands, de consulter les ouvrages mis à disposition par le Parc national ou de s'installer pour un petit jeu.

La maison du Parc national des Écrins du secteur de Vallouise est considérée comme un bâtiment exceptionnel, représentatif d'une période de l'architecture du XXème siècle. Inauguré en 1977, ce bâtiment en verre et béton armé est unique dans le département des Hautes-Alpes.

Le parti pris du projet respecte un bâtiment emblématique de son époque, tout en le faisant évoluer dans la modernité, avec des normes et exigences nouvelles, que ce soit pour l'accueil de tous les publics ou l'exemplarité énergétique.

Les économies d'énergie sont générées en premier lieu par une conception bio-climatique de la requalification du bâtiment. Pour éviter les déperditions, une isolation thermique performante utilise au mieux les ressources offertes par les isolants naturels. Un mode de production de chaleur utilisant le potentiel du site et les énergies renouvelables a été choisi, avec l'installation d'une chaudière à bois déchiqueté qui, en terme de coût d'exploitation, doit permettre un gain de 75% pour le chauffage et 40% pour l'électricité par rapport au bâtiment d'origine.

Ce projet représente un investissement de 2,4 millions d'euros dont 450 000 euros consacrés aux performances énergétiques.

Pour le financement, le Parc national a bénéficié du soutien du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'environnement, son ministère de tutelle, ainsi que de la région PACA (300 000 €), du département des Hautes-Alpes (200 000 €) et du programme FREE (ADEME : 146 000 €) en faveur des économies d'énergie. Ce projet bénéficie également du soutien de la GMF pour son volet accessibilité à hauteur de 50 000 €.



Maison du Parc de Bourg-d'Oisans – extension de la salle audio-visuelle

L'extension de la salle audio-visuelle de la maison du Parc permet de doter Le Bourg-d'Oisans d'une salle de cinéma équipée pour les projections en numérique. Cette salle de 105 places, équipement culturel incontournable pour la ville du Bourg-d'Oisans, est installée en lieu et place de la salle de projection de la maison du Parc. A noter que six places spécifiques permettent de mieux accueillir les personnes à mobilité réduite et la salle est équipée d'appareils pour les malentendants.



Ce projet de quelques 550 000 € pour sa partie travaux a bénéficié des financements de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, du ministère de

l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Parc national des Écrins).

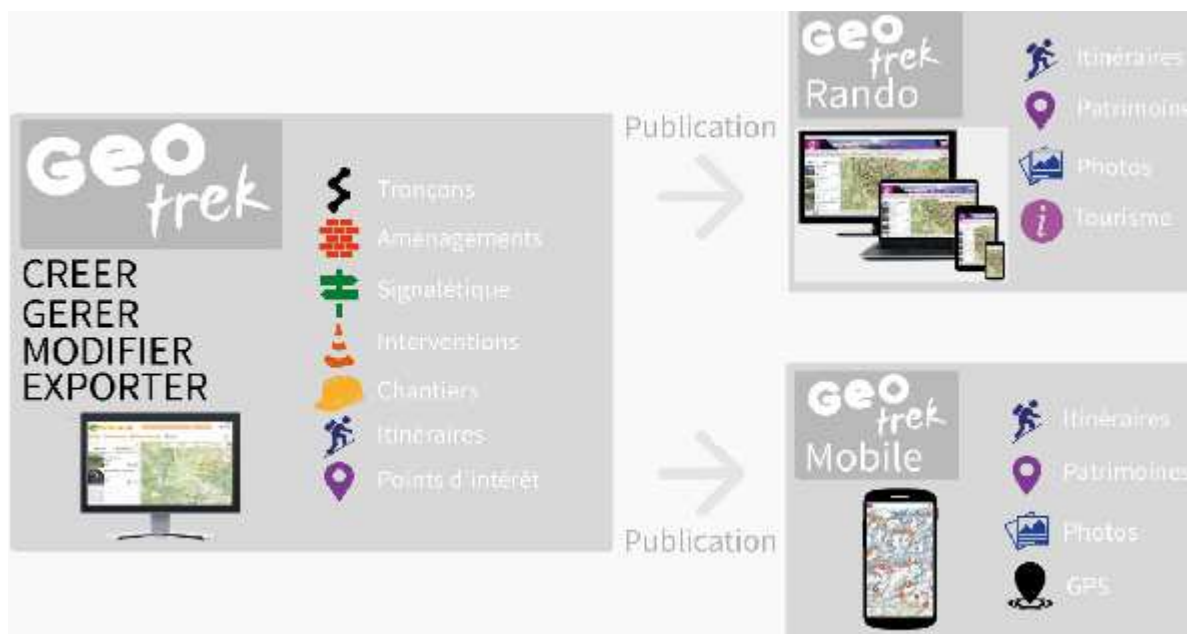
Le volet équipement en matériel de projection numérique a été assuré par la mairie du Bourg-d'Oisans grâce aux fonds collectés par le CNC (centre national du cinéma) qui précise les normes techniques.

Une convention d'utilisation de la salle a été conclue entre le Parc, la mairie et le gérant du cinéma de façon à assurer de bonnes conditions de fonctionnement pour ce nouvel équipement partagé.

4. Rando-Ecrins : de la structuration d'une offre de randonnée à la mise en place d'une application « smart-phone » : un projet mutualisé exemplaire

Depuis 2013, le Parc national est doté d'une application métiers permettant la gestion des sentiers et la valorisation de l'offre de randonnée. Cet outil baptisé Géotrek a vu le jour en coopération avec les Parcs nationaux du Mercantour et Alpi Marittime.

L'année 2014 voit le renforcement de l'offre valorisée en ligne dans le portail Rando Écrins passant de 33 à 95 itinéraires décrits et illustrés en images par les agents du Parc national.



Une application mobile fait l'objet de développement pour compléter le portail par un outil utilisable sur le territoire. Les équipes des secteurs en relation avec le service aménagement prennent également en main l'outil Géotrek, pour passer des outils « papier » traditionnels à une gestion numérique des données et du suivi des travaux de maintenance et de requalification du schéma de sentiers du cœur du parc.

Un soutien européen au service de la valorisation du territoire et de l'innovation

En 2014, le Parc national démarre une seconde tranche de son programme de qualification de l'offre de randonnée sur le web qui s'échelonne jusqu'à mi-2015. Ce programme est cofinancé par l'Union Européenne à travers le FEDER Massif Alpin (82 172 €).

Il s'agit de financer des améliorations de l'application d'administration Géotrek et d'investir dans le développement d'une application mobile pour smartphones et tablettes. Cette application sera disponible début 2015 pour les appareils Apple et Android. Elle permettra de consulter les itinéraires de randonnée hors connexion web et de naviguer avec le GPS sur les sentiers du massif des Écrins. Le programme permet également de mettre en ligne une version anglaise et une version italienne du portail Rando Écrins avec 38 itinéraires traduits, permettant d'informer de nouveaux publics étrangers.

Une vidéo de présentation du portail internet et de valorisation de la randonnée de découverte du massif des Écrins est également tournée à l'été 2014 et mise en ligne en novembre 2014.

Chiffres clés de Rando Écrins :

- 95 fiches itinéraires en ligne dans Rando Écrins.
- 38 itinéraires traduits en anglais et en italien.
- 102 004 visiteurs entre juillet 2013 et décembre 2014.
- Pic de fréquentation : 728 connexions le 11 août 2014
- Une durée moyenne des visites de 4 min 14
- 82 % de consultation sur ordinateurs / 10 % tablettes / 8 % smartphone



Un projet d'établissement transversal et structurant :

Le Parc national fait de l'outil Géotrek un outil central de sa politique d'accueil du public dans le cœur du parc. En 2014, il permet ainsi de renouveler les méthodes de travail et la gestion des données de son schéma de sentiers. Le travail de structuration de l'offre de randonnée aura également permis de qualifier l'information communiquée aux visiteurs et de leur mettre à disposition des données patrimoniales.

Le projet a la particularité d'impliquer l'ensemble des services et secteurs du Parc national. En effet, un nombre important d'agents sont acteurs de ce programme, des rédacteurs que sont les gardes moniteurs aux agents du service communication en passant par ceux du pôle systèmes d'information, le centre de documentation, le secrétariat général, le service aménagement ou encore le pôle ingénierie financière. Les outils et bases de données développés par l'établissement sont également utilisés notamment dans le domaine scientifique (faune, flore, intérêt patrimonial) ou de l'image avec des centaines de clichés issus de la photothèque numérique.

Une vitrine pour les savoir-faire du Parc national des Écrins

La reconnaissance de l'outil dans les réseaux techniques a permis à l'établissement de réaliser des interventions dans différents séminaires, colloques ou rencontres dans l'optique de présenter les outils, de développer et de transférer les savoir-faire vers d'autres opérateurs publics : assises nationales de la randonnée, forum SIG ATEN, salon de la randonnée de Paris, rencontres géomatiques des Parcs naturels régionaux, conférence des acteurs économiques du tourisme de la Région PACA, conférence sur la mobilité à l'échelle des Alpes/ Région Rhône-Alpes, comité de suivi des fonds Massif Alpin, comité de pilotage tourisme du Parc national de la Vanoise, etc. Des distinctions ont également été attribuées au projet collaboratif tel que le Trophée IGN/Geoportail, un prix de la communication de la Côte d'Azur (PN Mercantour) ainsi qu'une labellisation par le réseau européen des sports de nature (ENOS).

The screenshot shows the website 'Rando Ecrins' with a navigation menu and a main content area. The title is 'Boucle du Pigeonnier dans le cirque du Gierney'. Below the title, there is a description of the route: 'Au plus profond de la vallée du Valgaudemar, cet itinéraire propose des points de vue d'exception sur des sommets mythiques et leurs glaciers. Un condensé de montagne !'. There is a photo of a glacier with the caption 'Glacier des Aupillous (Olivier Warluzelle - PNE)'. To the right, there is a map showing the route in the Gierney cirque. Below the map, there is a section titled 'Sur le chemin...' with a photo of the 'Chalet-hôtel de Gierney' and a text box describing its history. At the bottom, there are buttons for 'Profil altimétrique', 'Plus d'informations', and 'Itinéraires liés'. The footer contains logos for the European Union and other organizations.

Une communauté de projet dynamique et source de mutualisation effective

Si au départ, le projet comptait trois Parcs nationaux fondateurs ayant mutualisé leurs moyens, en 2014, il compte 15 structures utilisatrices en France et en Italie.

Il s'agit d'un transfert d'expérience et de moyens publics assez exemplaire puisque les investissements bénéficient sans coût de droits d'utilisation à d'autres territoires.

Les fonds européens mobilisés et le temps passé par l'établissement sont ainsi au service d'autres espaces protégés (6 parcs nationaux, 6 parcs régionaux), 1 comité régional de tourisme, 1 comité départemental de randonnée ou encore 1 communauté de communes.



Randonneurs, vers Lanchâtra

La majorité des utilisateurs n'apporte pas d'investissements mais certains mobilisent des financements pour améliorer l'outil et reverser de nouvelles fonctionnalités dans la communauté de projets en 2014 et en 2015 (PNR Grands Causses, PN Guadeloupe, PN des Cévennes et le CDRP 05). L'établissement apporte un appui technique à ces partenaires pour garantir la cohérence et la généricité des développements et, en retour, il utilise pour les besoins de ses services les nouvelles fonctionnalités (SITRA, itinérance, etc.).

Enfin, le réseau des Parcs nationaux français a décidé à l'automne 2015 de faire de Géotrek leur outil unique en matière de valorisation de l'offre de randonnée et de découverte.



TROISIÈME PARTIE

BILAN SOCIAL

2014

SOMMAIRE

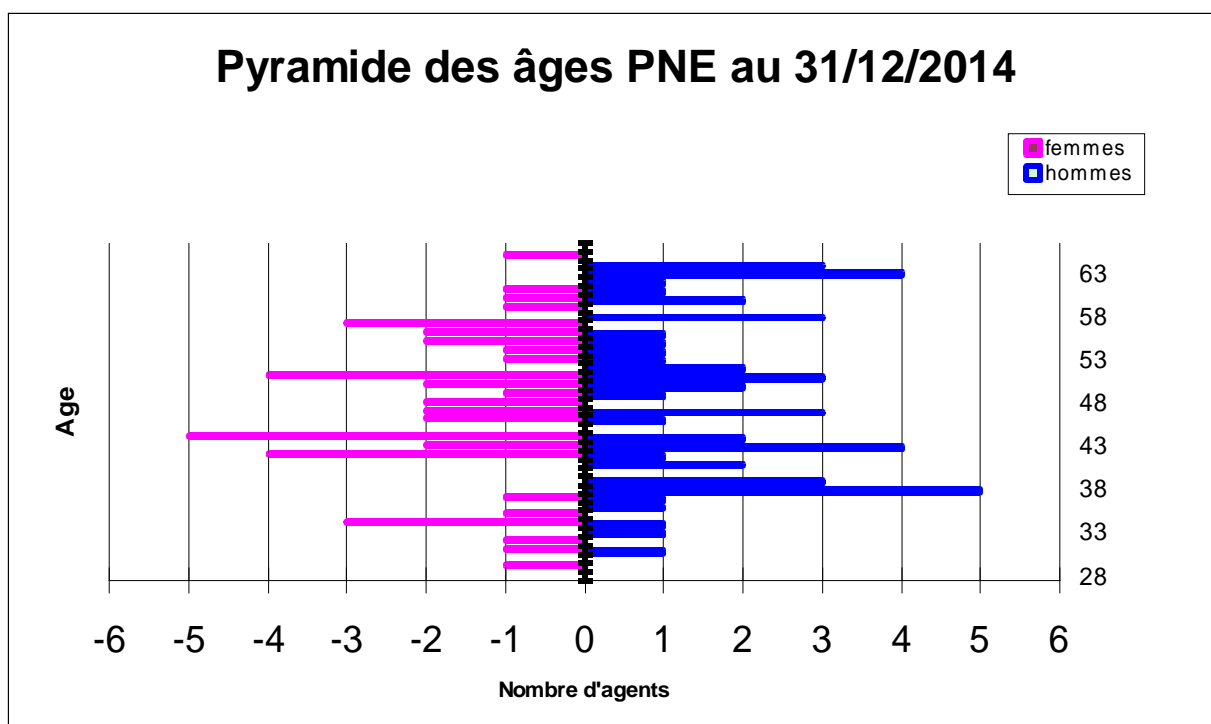
EFFECTIFS ET PYRAMIDE DES AGES	54
CHOIX DES OPTIONS « ARTT »	55
MOUVEMENTS DES EFFECTIFS	56
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	57
PRESTATIONS SOCIALES	58
FORMATION CONTINUE	59
COMPTE EPARGNE TEMPS	61
CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	
– CT ET CCP	63
– SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	64
BILAN DES FORMATIONS PAR STAGE – Annexe 1	66

EFFECTIFS ET PYRAMIDE DES ÂGES (postes permanents)

Catégorie	Corps Environnement	Corps Equipement	Corps Agriculture	Autres Ministères	Fonction publique territoriale	Contractuels	Total
A	0	4	8	1	4	7	24
B	16	2	0	0	1	2	21
C	31	19	0	0	0	2	52
Total	47	25	8	1	5	11	97

Postes vacants fin 2014 :

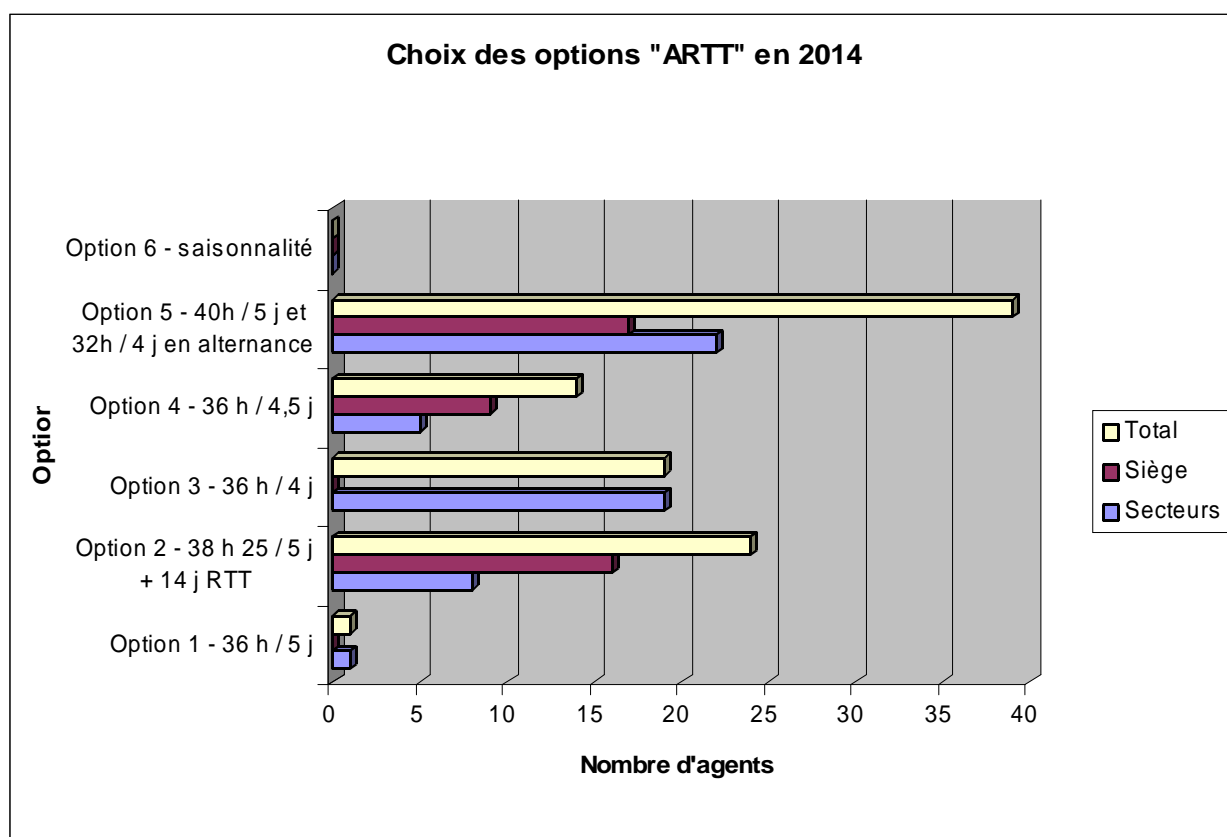
- le poste de chargé de mission « Faune » au service scientifique
- le poste de technicien patrimoine du secteur du Champsaur



Choix des options « A.R.T.T. » en 2014

Options ARTT	Secteurs	Siège	Total
Option 1 - 36 h / 5 j	1	0	1
Option 2 - 38 h 25 / 5 j + 14 j RTT	8	16	24
Option 3 - 36 h / 4 j	19	0	19
Option 4 - 36 h / 4,5 j	5	9	14
Option 5 - 40h / 5 j et 32h / 4 j en alternance	22	17	39
Option 6 - saisonnalité	0	0	0
TOTAL	55	42	97

Cycles de travail	Secteurs	Siège	Total
Semaine de 5 jours	9	16	25
Semaine de 4,5 jours	27	26	53
Semaine de 4 jours	19	0	19
TOTAL	55	42	97



Mouvements des effectifs en 2014

Le personnel permanent et contractuel

- Mme Hélène QUELLIER quitte la direction pour le secteur du Briançonnais en tant que cheffe de secteur le 1er août,
- Mme Annick MARTINET quitte le secrétariat général pour la direction le 22 octobre.

Départs

- M. Fabien SELLES quitte son poste le 20 mars,
- M. Daniel ROCHE part en retraite le 1er avril,
- M. Hervé CORTOT part en retraite le 1er avril,
- M. Vincent PIETRI quitte son poste le 15 mai,
- Mme Sylvie JOUBERT quitte son poste le 30 juin,
- M. Arnaud LAURIN met en terme à son contrat le 31 juillet,
- Mme Rose Marie PEREIRA quitte son poste le 1er septembre,
- M. Gilles FARNY quitte son poste le 1er novembre,
- M. Jean Pierre NICOLLET part en retraite le 31 décembre,
- M. Claude DAUTREY part en retraite le 31 décembre,
- Mme Justine COULOMBIER quitte son poste le 31 décembre,

Arrivées

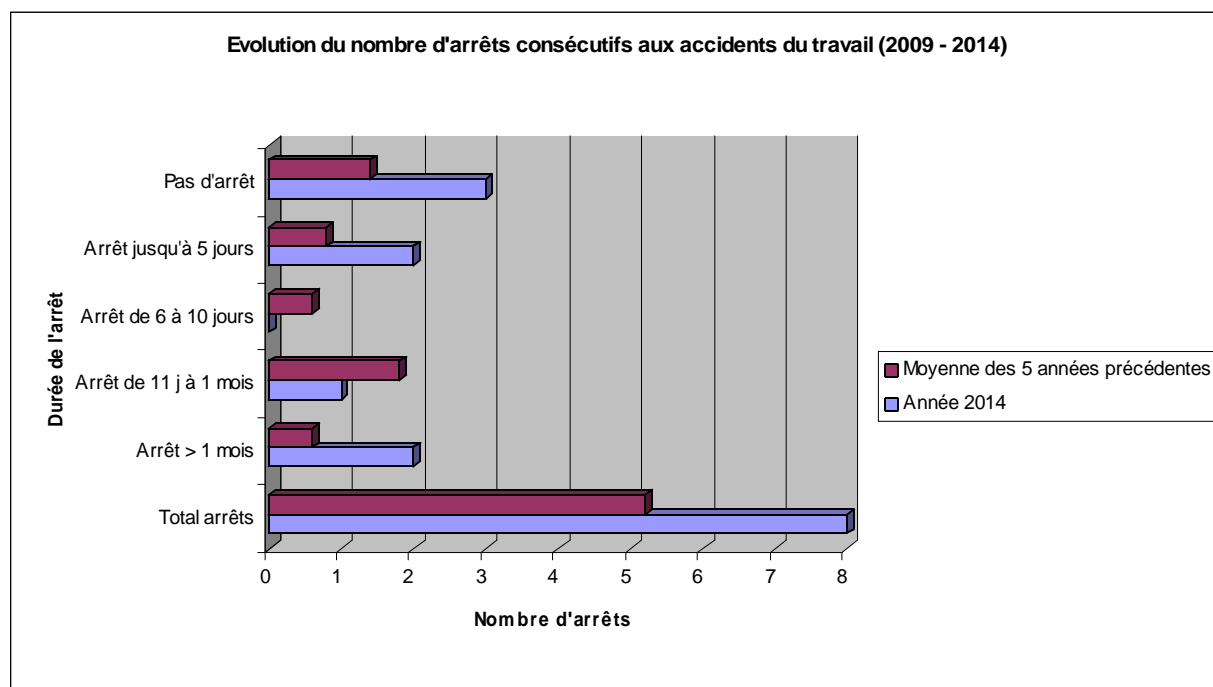
- Mme Fanchon TESSIER arrive au secrétariat général le 1er mars
- Mme Hélène BOURGES arrive au secteur du Briançonnais le 10 mars
- M. Arnaud LAURIN arrive au pôle systèmes d'information le 1er mai,
- Mme Mariane BENOIT arrive au secteur de l'Oisans le 12 mai,
- M. Vincent PIETRI arrive au service informatique - scientifique le 1er août,
- Mme Sylvie JOUBERT arrive au SG le 1er octobre,
- M. Frédéric VAILLANT arrive au secteur du Valgaudemar le 15 décembre

Le personnel saisonnier

Trois chefs d'équipe-travaux saisonniers sont recrutés pour une durée moyenne de 4 mois. D'autre part, l'établissement a recruté des personnels saisonniers, notamment 18 hôtesses ou hôtes d'accueil en renfort pour l'accueil du public, mais également 12 ouvriers pour les travaux d'entretien et de restauration des sentiers.

En 2014, le nombre d'hôtesses/hôtes d'accueil et d'ouvriers saisonniers est en diminution par rapport à 2013 et la quotité de temps de travail diminuée (nombreux contrats à temps incomplet pour les hôtesses).

Les accidents du travail en 2014



En 2014, les accidents du travail concernent 2 saisonniers : 1 chef d'équipe travaux et 1 ouvrier. Les accidents de service concernent 1 chef de secteur (accidenté à 2 reprises), 2 techniciens et 2 agents techniques.

On remarquera l'augmentation du nombre d'accidents de travail, par rapport aux 5 années précédentes et, en ce qui concerne la durée de ces arrêts, un accroissement significatif des arrêts de courte durée (moins de 5 jours) et des arrêts de longue durée (plus d'un mois).

On ne peut identifier de cause particulière à cette augmentation, les situations étant très différentes. Mais celle-ci doit conduire à une plus grande vigilance vis à vis des conditions de réalisation des missions.

Prestations sociales en 2014

En 2014, onze agents bénéficient de prestations sociales complémentaires, pour un montant de 9 949,76€ (7 584,30 € en 2013.).

A cela s'ajoute la subvention versée par l'établissement public à l'association du personnel, qui s'élève à

6 250,41 € pour des actions d'animation socio-culturelles auprès des adhérents.

PRESTATIONS SOCIALES PAYEES PAR LE PNE				
Prestations payées	Bénéficiaires en 2014	Montant remboursé en 2014	<u>Bénéficiaires</u> 2013 (pour mémoire)	Montant remboursé 2013 (pour mémoire)
Centre de loisirs avec hébergement	2	1188.06	2	480.56
Centre de loisirs sans hébergement	0	0	2	355.14
Séjour en centres de vacances spécialisés				
Séjour dans le cadre éducatif < 21 jours				
CESU	9	5945.00	9	4555.00
Cheques vacances	11	2816.70	11	2193,60
TOTAL	22	9949.76 €	24	7584,30 €

Ces données indiquent une diminution par rapport à l'année 2013 du nombre de bénéficiaires (-2) mais une augmentation du montant remboursé (+ 31%).

Formation continue en 2014

En 2014, le nombre de jours dédiés à la formation continue est de 334 . Cette valeur correspond à une diminution de 10,6 % par rapport à l'année 2013.

Néanmoins, si on considère le nombre d'agents formés (N=90), le nombre moyen de jours de formation continue par agent demeure globalement satisfaisant (3,7).

A noter en 2014, l'importance accordée aux formations suivantes :

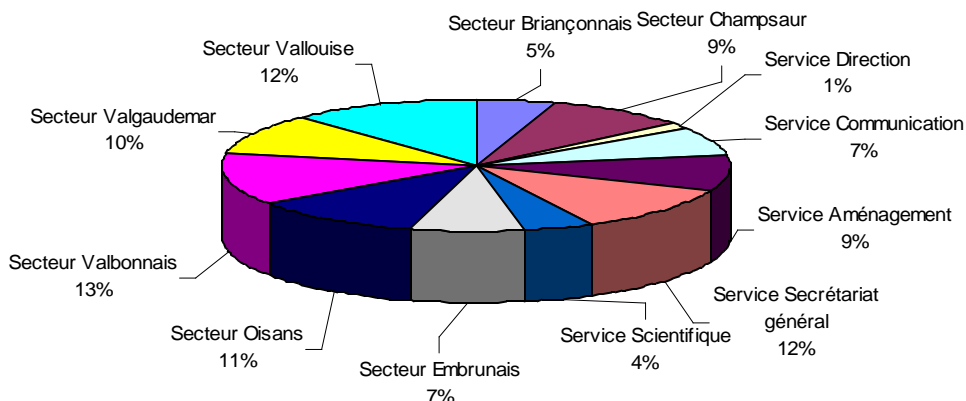
- de l'ensemble des agents : passage de Microsoft Office à Libre Office : 81 agents pour 102,5 jours.
- des agents de terrain, en vue de maîtriser la sécurité des déplacements sur le terrain, en situation estivale ou hivernale.

L'existence de nombreuses formations courtes (recyclage secourisme, sentiers...) contribue au niveau modéré du nombre de jours de formation par agent formé.

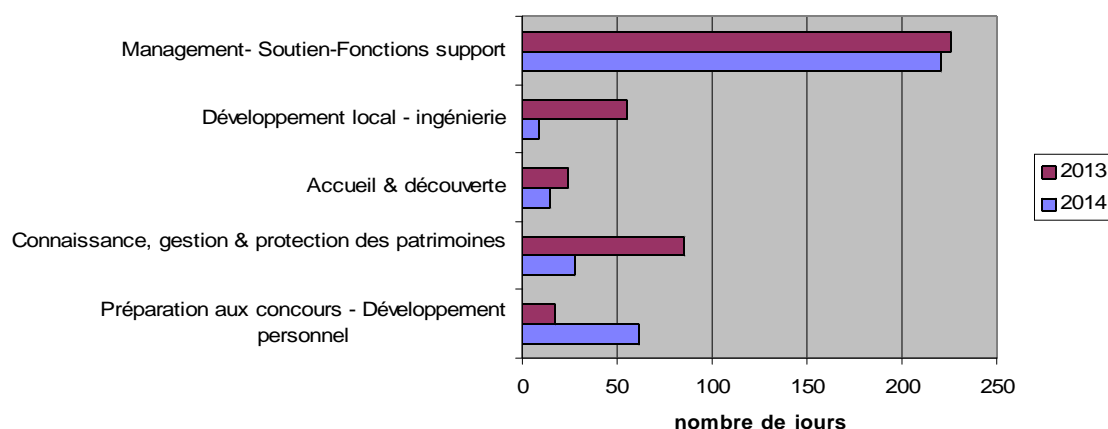
Le domaine « hygiène et sécurité » représente 30 % de l'effort de formation (en jours), soit 100 jours de formation comptabilisés dans la rubrique « management - soutien - fonctions support ».

	Valeur 2014	Valeur 2013	Evolution 2014/2013	Durée moyenne des formations en 2014 (en j)	Quelques causes de variation
Préparation aux concours – Développement personnel (4.1.1)	61.5	17	+ 262%	2,2	Préparation aux concours déprécarisation fin 2014
Connaissance, gestion & protection des patrimoines (1)	28	85	- 67%	4,6	
Accueil & découverte (2)	15	24	- 37,5%	3	
Développement local - ingénierie (3)	9	55	- 83%	3	Priorité en 2014 aux formations en agriculture et en gestion de projet
Management- Soutien- Fonctions support (4 sauf 4.1.1)	220.5	225.5	- 2%	1,3	
Total	334	373.5	- 10,6%		

Répartition par unité de travail des jours de formation en 2014 (N=334)



Evolution 2013/2014 de l'effort de formation par domaine d'activité



La commission formation s'est réunie une fois en 2014, pour examiner les différentes demandes de formation du personnel. Une note de service est élaborée pour fixer le calendrier d'élaboration du plan de formation afin de prendre en compte les besoins de formation des agents exprimés lors des entretiens professionnels et de formation. L'anticipation des entretiens professionnels annuels des agents fin 2013 contribue à une meilleure anticipation dans la gestion du plan de formation. (Cf. Tableau de répartition des formations par type de stage - Bilan Formation 2014 Annexe 1)

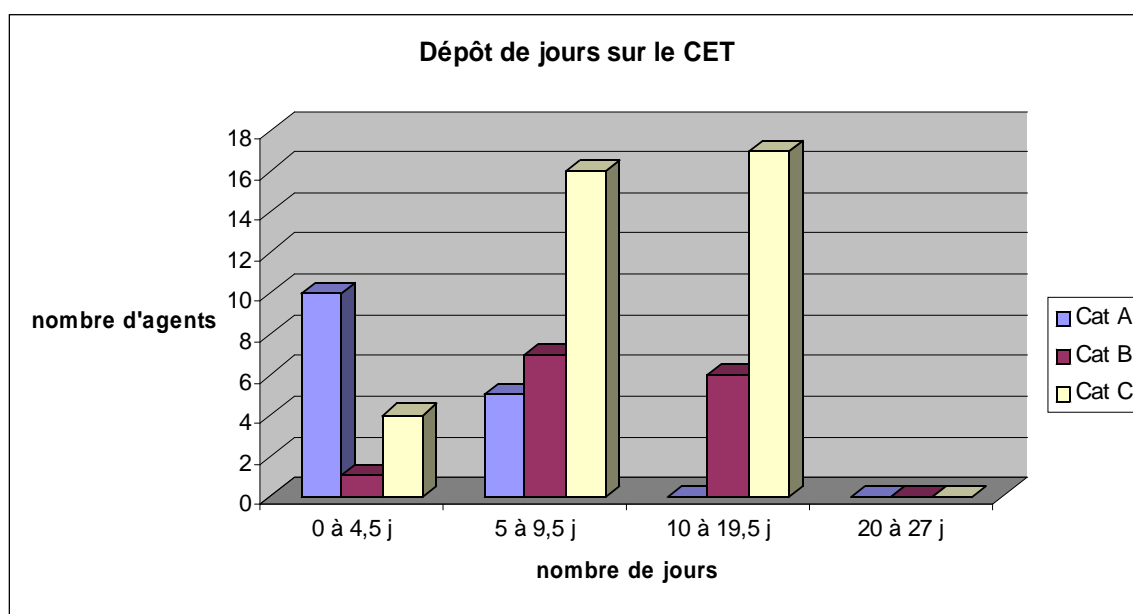
En 2014, le coût total de formation des agents pour l'établissement public s'élève à 17 710,16€. Pour mémoire, en 2013 il s'élevait à 26 425,05€.

Compte-épargne temps (CET)

Bilan 2014 :

Au total 86 CET actifs en 2014 :

- 42 CET créés en 2014,
- 2 CET fermés en 2014 : départ en retraite ou départ du PNE.

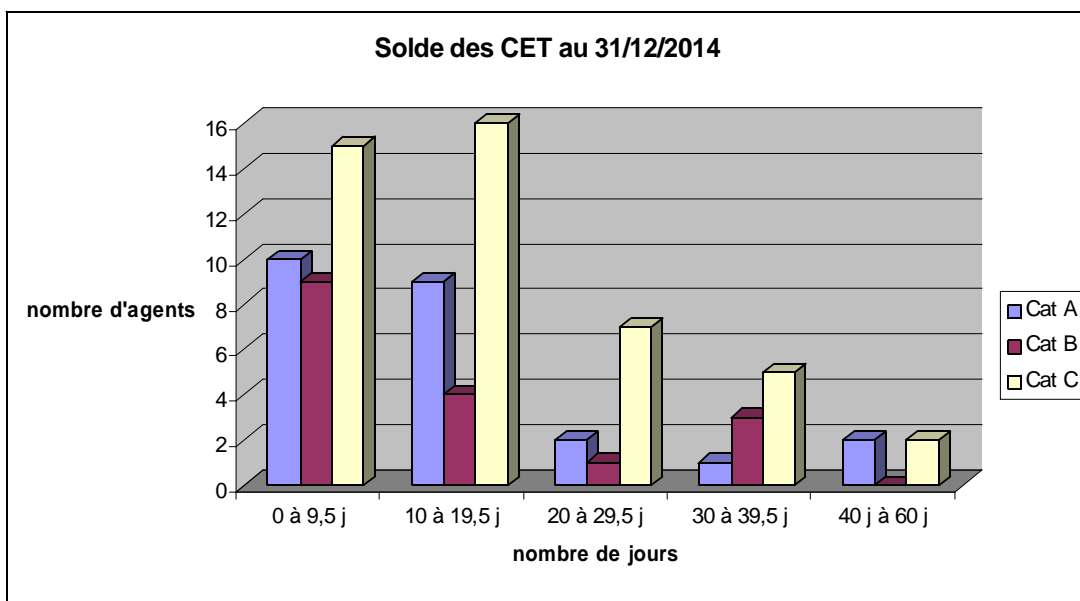


Versement

nombre de jours	Cat A	Cat B	Cat C	Total
0 à 4,5 j	10	1	4	15
5 à 9,5 j	5	7	16	28
10 à 19,5 j	0	6	17	23
20 à 27 j	0	0	0	0
Total	15	14	37	66

Comme suite à la modification partielle du règlement intérieur en 2014 (par note de service), le report des congés annuels n'est plus possible d'une année sur l'autre. Les agents ont donc déposé sur un CET les congés qui étaient habituellement pris entre le 01/01 et le 31/04.

Ceci explique le nombre important d'ouvertures de CET et de dépôt de jours sur les CET.



Solde au 31/12/14

nombre de jours	Cat A	Cat B	Cat C	Total
0 à 9,5 j	10	9	15	34
10 à 19,5 j	9	4	16	29
20 à 29,5 j	2	1	7	10
30 à 39,5 j	1	3	5	9
40 j à 60 j	2	0	2	4
Total	24	17	45	86

Au 31/01/2014, on comptabilise donc 1303,5 jours sur l'ensemble des CET (contre 865 au 31/12/2013 et 634 au 31/12/2012).

Contribution au dialogue social

Avec sept sessions de travail des instances consultatives, comité technique, commission consultative paritaire et comité hygiène et sécurité, l'année 2014 se caractérise par une forte intensité du dialogue social au sein de l'établissement public.

Comité technique et Commission consultative paritaire

Le **comité technique du Parc national**, s'est réuni trois fois au cours de l'année, pour examiner les points suivants :

le **6 février 2014**,

- Examen du tableau de suivi,
- Adaptation de la réorganisation,
- Avis sur les mutations inter-parcs,
- Point sur les déprécarisations,
- Méthode de travail sur le règlement intérieur,

le **2 juillet 2014**,

- Examen du tableau de suivi,
- Programmation du travail de réactualisation du règlement intérieur,
- Nomination suite à la parution des fiches de poste,
- Suite de la réorganisation,
- Expérimentation sur la simplification administrative de la gestion des espaces naturels,
- Echelon des agents de catégorie C,
- Les mutualisations,
- Les carrés blancs,
- Les élections professionnelles du 4 décembre,

le **13 octobre 2014**,

- Examen du tableau de suivi,
- Les réorganisations au niveau du siège (fiche de poste DLIF, SG, SCOM, mission pédagogique)
- Autre mouvement de personnel,
- Calendrier du groupe de travail règlement intérieur,
- Décision de fermeture du siège ("ponts" des 26 décembre et 2 janvier),

La **commission consultative paritaire** compétente à l'égard des agents non titulaires de l'établissement public (CCP) s'est réunie une fois, pour examiner les points suivants :

le **3 décembre 2014**,

- Point de situation sur les grilles indiciaires (catégorie B et C),
- Point sur les demandes d'augmentation du temps de travail
- Point d'actualité sur le "quasi-statut"
- Le renouvellement des contrats en cours
- Point de situation sur la déprécarisation
- Information sur les postes Natura 2000 et chargé de mission faune.

Sécurité et santé au travail

Le **comité hygiène , sécurité et santé au travail** (CHS-CT) s'est réuni trois fois en 2014, pour examiner les points suivants :

le 10 février 2014,

- Examen du tableau de suivi du CHS-CT et ISST,
- Examen du tableau de suivi du rapport ISST de juin 2012,
- Examen des inscriptions sur les registres « hygiène et sécurité »,
- Avancement des travaux du groupe Document Unique,
- Présentation du rapport médical du docteur Benages,
- Point sur la maladie de Lyme,
- Actualités relatives au processus de réorganisation,;

le 12 juin 2014,

- Examen du tableau de suivi du CHS-CT et ISST,
- Document Unique,
- Note de service "habillement des personnels saisonniers,
- Gestion des EPI,
- Visite médicale des agents du PNE de plus de 50 ans,
- Modalités de travail avec la cellule médico-sociale,
- Examen des registres hygiène et sécurité,
- Travaux effectués à Charance,
- Note constat prédateur,

le 9 octobre 2014,

- Examen du tableau de suivi du CHS-CT et ISST,
- Examen des registres hygiène et sécurité
- Arbre des cause suite à l'accident de Michel Bouche,
- Note constat prédateur,

Par ailleurs, un groupe de travail dédié au pilotage technique de l'actualisation du document unique s'est réuni plusieurs fois (le 13 mars et le 15 mai 2014) afin de finaliser le travail de rédaction du document, sur les thématiques de

- l'examen des familles de risques et de la priorisation des mesures de prévention.

Le conseiller de prévention et les assistants de prévention

Gilles MARTINEZ assiste aux réunions semestrielles des conseillers de prévention inter-parcs les :

- 18 à 19 mars, à Montpellier (Parcs nationaux de France)
- 10 juin et 17 octobre : réunion téléphonique

Bertrand GALTIER est directeur référent jusqu'en juin et assiste aux réunions des conseillers de prévention inter-parcs. Laurence DAYET le remplace depuis.

Médico-social

Une cellule médico-sociale se réunit 1 fois par trimestre afin d'aborder les problématiques collectives et individuelle des agents du Parc national

- le 11 septembre et le 15 décembre

Groupes de travail règlement intérieur

Un groupe de travail est constitué afin de "toiletter" le règlement intérieur. Ce groupe se réunit trois fois: le 7 novembre le 18 novembre le 1er décembre. Son travail se poursuivra tout au long de l'année 2015.

Elections professionnelles:

Le 4 décembre ont eu lieu les élections professionnelles afin d'élire les représentants au CT ministériel et local ainsi qu'aux CAP ministérielles et locales.

Les résultats sont les suivants

Comité Technique ministériel: 77 votants sur 97 électeurs inscrits

FNEE-CGT/FSU : 42

FO: 12

CFDT:5

FCPE-CGC:5

Solidarité Environnement: 3

UNIPEF:2

UNSA:1

CFTC:1

Comité Technique local (scrutin de liste) 75 votants sur 97 électeurs inscrits

1 liste déposée

Les représentants sont les suivants:

Titulaires:

Michel BOUCHE

Frédéric GOULET

Tommy BULLE

Claire CALVET

Suppléants:

Samy JENDOUBI

Clotilde SAGOT

Christine NOBRE

Corine BOURGEOIS

Commission Consultative Paritaire locale:(scrutin de liste): 9 votants sur 11 électeurs inscrits

1 liste déposée

Titulaires:

Cédric DENTANT

Vincent PIETRI

Dominique FERREIRA

Suppléants:

Pierrick NAVIZET

Josette ARNAUD-BROTHIER

Afef VINCENT

Bilan des formations 2014 par stage - Annexe 1

Code Pla	Code Plan2	Titre stage	Jours
1			28
		La gestion et le suivi du patrimoine naturel	10
		Traitement et analyse des données de terrain - Module 3 - Concevoir, mettre en œuvre et valoriser des suivis	10
		Le suivi et la gestion des espèces animales	13
		Les habitats naturels	5
		Stage de correspondants Loup-Lynx	3
		Suivi sanitaire de la faune sauvage	5
		Le suivi et la gestion des espèces végétales	5
		Botanique : approfondissement	5
2			15
		La fonction d'accueil	15
		Accueillir dans les meilleures conditions	15
3			9
		Participer au développement local sur l'ensemble du parc	9
		Gestion des milieux agricoles	9
4			282
		Le fonctionnement de l'Etablissement	61,5
		Actualiser les connaissances de son environnement professionnel	2
		Formation à l'élaboration du dossier RAEP	3
		Préparation à l'oral déprécarisation ITPE	5
		Entrer dans la culture parc national	3
		Initiation naturaliste	4
		Ateliers compétences et projet professionnel	2
		Comissionnement parcs nationaux : modules préalables	3
		Comissionnement parcs nationaux	5
		Gestion concertée des espaces naturels	4
		Pratique du contrôle police dans les espaces naturels	4
		Préparation examen pro SACDD	2
		Formation spécifique pour agents de terrain TE et ATE	8
		Gestion de projet module 1	6
		Gestion de projet module 2	4
		Gestion de projet module 3	4
		Préparation au concours de déprécarisation cat C	2,5
		Préparation au concours de TE	0
		La fonction administrative et financière	18
		Cursus commande publique - perfectionnement sur les modalités d'exécution des marchés	4
		Cursus commande publique - perfectionnement sur la procédure de passation des marchés	6
		Cursus commande publique : bien choisir son fournisseur pour réaliser un contrat économiquement plus perf	6
		Savoir gérer les absences pour maladie	2
		La fonction règlementaire et logistique	100
		Conduite sur chaussées glissantes	6
		Sauveteur Secouriste du Travail - recyclage	1
		Sécurité estivale en montagne - recyclage	24
		Habilitation électrique	2
		Sécurité hivernale recyclage	8
		Ordonnance police - remise à niveau	32
		Formation police "auditions"	5
		Accompagnateur en montagne (UF 3ème module)	10
		Sécurité Hélicoptage	12
		L'informatisation de l'Etablissement et le partage des données	102,5
		Passage de Microsoft à Libre Office	90,5
		Passage de Microsoft à Libre Office - Approfondissement	12
Total			334



QUATRIEME PARTIE

ACTES RÉGLEMENTAIRES PRIS EN 2014